



Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS DANS CE RAPPORT

AD : Association départementale (EFA)
AFA : Agence française de l'adoption
AG : Assemblée générale
AI : Adoption internationale
AN : Adoption nationale
ASE : Aide sociale à l'enfance
BPF : Bilan pédagogique et financier
BBDI : Base de données individuelles
BDNA : Banque de données nationale des agréments
CA : Conseil d'administration
CD : Conseil départemental
CESSEC : Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance
CFPE : Conseil de famille des pupilles de l'État
CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant
CNA : Conseil national de l'adoption
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP : Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNU : De nous à vous
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EFA : Enfance & Familles d'Adoption
ERF : Enfants en recherche de famille
FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative
ETP : Équivalent temps plein
FFOAA : Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption
FNADEPAPE : Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance
FNEPE : Fédération nationale de l'école des parents et des éducateurs
GIP : Groupement d'intérêt public
GIPFEP : Groupement d'intérêt public France Enfance Protégée
JRD : Journée des responsables départementaux (EFA)
MAI : Mission de l'adoption internationale
OAA : Organisme autorisé pour l'adoption
ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance
RAP : Référents accompagnement à la parentalité, équipe Accompagnement
RGPD : Règlement général sur la protection des données
SSI : Service social international
UNAF : Union nationale des associations familiales
UNAFOR : Centre de formation de l'UNAF
VDA : Voix D'Adoptés

EFA remercie

- tous les contributeurs de ce rapport : membres des associations départementales, de l'équipe fédérale et personnel salarié ;
- tous les bénévoles du mouvement qui, aussi bien dans les associations départementales qu'à la fédération, consacrent du temps pour informer, expliquer, accompagner, représenter les familles et défendre les droits des enfants en situation de délaissement ;
- tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour des tâches parfois jugées ingrates, comme la gestion de fichiers, la modération de groupes...
- tous les partenaires qui soutiennent financièrement ou accompagnent le mouvement ;
- enfin tous les adhérents sans lesquels rien ne serait possible.

Le mot de la présidente

Paris, le 14/04/2025

En 2024, les changements de gouvernements qui se sont succédé n'ont pas permis de travailler les sujets de la protection de l'enfance en profondeur et en particulier celui de l'adoption du fait de la valse des interlocuteurs. Après une secrétaire d'État chargée de l'Enfance qui a été en poste de mai 2022 à janvier 2024, une ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles l'a été durant 7 mois puis une ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance pendant 3 mois, l'année se terminant avec une ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, sans délégué à l'enfance. À chaque ministre ses projets de réforme qui ne voient pas le jour (congé parental, pécule pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE) et ses conseillers qui, pour certains d'entre eux, repartent avant que nous ayons pu faire connaissance. Le retour d'une de ces éphémères ministres via la nomination d'une haut-commissaire à l'enfance début mars 2025 apportera peut-être plus de stabilité au moment où des décisions doivent être prises rapidement pour sortir la protection de l'enfance d'un marasme dont les principales victimes sont les enfants protégés.

Malgré cela, les services ministériels ont continué à travailler et à produire puisque le décret d'application de l'article 21 de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption est paru au journal officiel le 31 mai 2024. Ce décret, relatif au conseil de famille des pupilles de l'État, précise son fonctionnement, le contenu minimal de la formation qui doit obligatoirement être délivrée aux membres et le cadre dans lequel le pupille est entendu par le conseil. La formation des membres du conseil de famille a fait l'objet d'un appel d'offres des ministères sociaux remporté par EFA en partenariat avec UNAFOR. La formation a commencé progressivement en fin d'année et doit s'étendre sur 4 ans. Elle permettra à tous les conseils de famille, dans leur nouvelle composition, de disposer des bases juridiques indispensables à leur bon fonctionnement et à la régularité des décisions qui seront prises ainsi que d'une meilleure connaissance des besoins et attentes des pupilles de l'État.

Est paru également, le 4 décembre, le décret relatif aux principes fondamentaux du parrainage d'enfants en France.

Un décret reste attendu, celui portant sur la création de la base de données nationale des agréments en vue d'adoption et modifiant les dispositions relatives à la procédure d'agrément en vue d'adoption. Dans de nombreux conseils départementaux, la préparation des postulants à l'agrément inscrite dans la loi du 21 février 2022 n'est pas déployée alors qu'elle correspond à une nécessité comme en témoigne le succès des sessions de « Parcours vers l'adoption » proposées par le service formation d'EFA. L'actualisation du guide DGCS sur les enfants pupilles de l'État est toujours en cours et devrait être finalisée en 2025 ainsi que, nous l'espérons, le référentiel pour l'agrément.

Le nombre de pupilles de l'État ne cesse d'augmenter (près de 4 800 d'après les estimations de la Drees pour 2023). Parmi ces enfants, beaucoup ne sont admis dans ce statut que tardivement, après un parcours de plusieurs années en protection de l'enfance et parfois de nombreuses ruptures. Pour la plupart, le projet de vie défini par le tuteur avec l'accord du conseil de famille ne sera pas une adoption. D'autres projets sont à mettre en œuvre pour permettre à ces enfants de bénéficier d'un soutien qui perdurera au-delà de leur majorité tel celui que peuvent offrir des adultes proposant un accueil durable et bénévole ou un parrainage.

C'est parce que les enfants sont au cœur de l'action de notre mouvement que les associations départementales EFA ont voté en assemblée générale les priorités 2024-2028. En effet, ces priorités portent sur trois axes : sensibiliser à l'adoption des enfants grands et/ou porteurs de handicaps et l'accompagner, œuvrer pour que chaque enfant confié à l'ASE ait un statut correspondant à sa situation et pour que chaque pupille de l'État ait un projet de vie adapté et durable, faire connaître les

différentes modalités permettant l'accueil des enfants pupilles de l'État lorsque l'adoption n'est pas leur projet de vie et ouvrir EFA aux personnes qui s'engagent auprès de ces enfants.

Les quatre années à venir permettront de développer les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces objectifs, avec une déclinaison au niveau fédéral et départemental.

L'année a également été marquée par une intense activité du CNA puisqu'EFA a participé à 26 réunions. Sa feuille de route 2025 est ambitieuse mais disposera-t-il de moyens suffisants pour fonctionner alors qu'il n'a plus de secrétaire général depuis fin février ? Les membres du CNAOP ont été renommés en juin, sous la nouvelle présidence de Pierre Goyon-Delmas et il serait souhaitable que le conseil travaille sur les évolutions possibles de la loi relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État, loi qui date de janvier 2002.

Le rapport d'inspection interministériel sur les pratiques illicites en adoption internationale, qui était très attendu, a été remis officiellement en mars 2024 aux ministres concernés. Les deux conseils, le CNA et le CNAOP ont élaboré et rendu en octobre un avis commun sur ses préconisations. Hélas, les changements de gouvernement n'ont pas permis de connaître les suites envisagées à ce rapport. Les personnes adoptées et leurs familles victimes de ces pratiques attendent une reconnaissance des responsabilités de chacun des acteurs de ce processus et un dispositif institutionnel d'aide et d'accompagnement à la recherche des origines.

Du côté des associations, la recherche engagée par EFA et la FNEPE, sur l'impact des pratiques illicites en adoption internationale sur les familles, a pu être développée et menée à bien grâce au soutien de la DGCS, de la Métropole de Lyon, de Lyon Rhône et de plusieurs associations départementales. Cette recherche sociologique donne la parole aux personnes concernées, parents et personnes adoptées, et propose des pistes d'actions. Riche d'enseignements, elle fera l'objet d'une présentation et d'une publication en mai 2025.

L'adoption internationale continue à chuter, 103 enfants ont été adoptés à l'étranger par des résidents en France. La loi du 21 février 2022 a rendu caduques les autorisations et les habilitations des OAA à échéance du 21 février 2024 ; 6 OAA ont reçu une nouvelle habilitation pour accompagner les adoptions dans 10 pays : le Brésil, la Bulgarie, la Colombie, l'Équateur, l'Inde, le Sénégal, la Slovaquie, la Thaïlande, le Togo et le Vietnam. L'AFA est aujourd'hui une direction de France Enfance Protégée. Elle a réalisé 24 % des adoptions internationales en 2024 et sa mission s'est élargie à l'adoption nationale pour des enfants pupilles de l'État à besoins spécifiques. EFA continue à affirmer que, parce que les autorités de leur pays d'origine auront estimé que c'était dans leur intérêt, des enfants peuvent encore être adoptés en France, toutes les conditions visant à s'assurer de la régularité des procédures d'adoption étant mises en œuvre.

EFA est membre du conseil d'administration du GIP France Enfance Protégée. Parmi ses nombreuses missions, ce dernier est chargé d'analyser les demandes, d'informer et d'orienter les personnes adoptées vers les interlocuteurs compétents en matière de recherche des origines. Force est de constater que les associations ne sont actuellement pas associées aux travaux qui seraient en cours au niveau des administrations pour analyser les besoins et définir les moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission.

L'apport d'EFA reste plus que jamais nécessaire pour influencer sur les politiques publiques de l'adoption, de la protection de l'enfance délaissée et de la recherche des origines.

Au niveau européen, une nouvelle rencontre a eu lieu en Espagne entre les trois plus importantes fédérations de parents adoptifs, CORA pour l'Espagne, CARE pour l'Italie et EFA pour la France. Deux jours de travail ont permis de faire un état des lieux des législations, très différentes d'un pays à l'autre, et de partager expériences et publications. Les échanges restent réguliers. L'Italie a développé un programme à destination des enseignants autour de la scolarité des enfants adoptés dont la France devrait s'inspirer. Las, nos demandes à ce sujet restent lettre morte depuis plusieurs années.

Au niveau local, l'accompagnement des familles réalisé par nos associations départementales avant, pendant, et après l'adoption, permet de ne pas les laisser seules avec leurs questionnements et

difficultés dans un contexte où les services ASE sont surchargés et font l'objet d'un turnover important. La présence de nos représentants dans la grande majorité des conseils de famille des pupilles de l'État témoigne de l'implication d'EFA dans la tutelle de ces enfants et de notre volonté de veiller à leur intérêt et construire leur projet de vie.

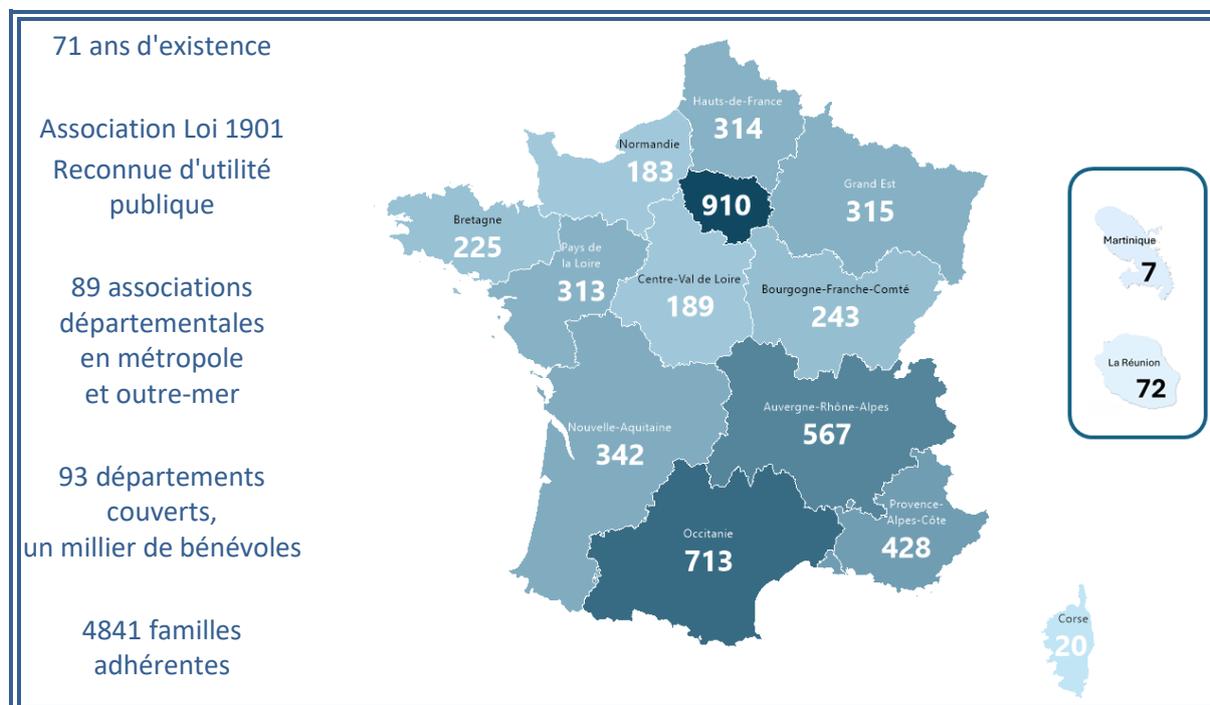
Le rapport d'activité qui vous est présenté témoigne de la vitalité de notre mouvement et du professionnalisme de nos services ERF et Formation, reconnu au niveau institutionnel.

Au nom du conseil d'administration d'EFA, je tiens à remercier ici tous les bénévoles du mouvement ainsi que les salariés de la fédération pour leur travail et leur engagement. Je remercie également les partenaires institutionnels et associatifs pour la confiance qu'ils nous témoignent et leur soutien.

Anne Royal

*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption,
membre du Conseil national de l'adoption
et du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles*

EFA, une fédération d'associations départementales



1. Des missions déployées sur l'ensemble du territoire

En sept décennies d'action au service de l'enfance délaissée, environ 200 000 enfants, adoptés ici et ailleurs ont vu leurs parents rejoindre la fédération EFA, le plus important mouvement de l'adoption en France.

EFA regroupe des parents adoptifs et leurs enfants, des adoptés majeurs et des postulants à l'adoption.

EFA est un mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit. Association loi 1901, la fédération EFA est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

EFA s'emploie à :

- faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger ;
- défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;
- accompagner les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique ;
- informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

EFA, notamment par son service Enfants en recherche de famille (ERF), cherche, avec les partenaires sociaux, des solutions pour les enfants privés de famille, en particulier pour les enfants dits « à besoins spécifiques ».

EFA relaie la parole de près de 10 000 adultes, faisant partie des 4 841 familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption adhérents, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la Justice, mais aussi de la presse et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales telles que les Conseils de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de l'adoption (CNA) et au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), actuellement réunis au sein du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée.

EFA agit pour faire avancer la réflexion en matière d'adoption, par exemple :

- la sécurité du placement en vue de l'adoption, de façon que l'enfant puisse se (re)construire en toute sérénité ;
- le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité ;
- l'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et placés ;
- l'éthique qui doit aller de pair, à tout instant, avec les procédures, que ce soit dans la mise en relation, l'apparement ou l'accompagnement.

Pour concrétiser ces orientations, [l'assemblée générale a voté en 2024 trois axes stratégiques](#) prioritaires pour 2024-2028.

Axe 1 Sensibiliser à l'adoption des enfants grands et/ou porteurs de handicaps et l'accompagner

Axe 2 Œuvrer pour que chaque enfant confié à l'ASE ait un statut correspondant à sa situation / œuvrer pour que chaque pupille de l'État ait un projet de vie adapté et durable.

Axe 3 Faire connaître les différentes modalités permettant l'accueil des enfants pupilles de l'État lorsque l'adoption n'est pas leur projet de vie (tiers durable et bénévole, parrainage). Ouvrir EFA aux personnes qui s'engagent auprès de ces enfants, en élargissant la base de l'association.

1. Des moyens pour les mener

Pour mener son action, l'association doit se donner les moyens d'assurer son fonctionnement, tant en ce qui concerne les ressources humaines que financières.

1.1. Les ressources humaines, salariées et bénévoles

Le fonctionnement de l'association dépend largement de l'activité des bénévoles et ceux-ci peuvent s'appuyer sur une équipe de salariés qui assurent l'essentiel des fonctions support.

L'équipe salariée

Après une vacance à la direction¹, [l'équipe se compose de 6 membres](#) correspondant à 5,25 ETP répartis comme suit :

- [Service Enfants en recherche de famille - ERF](#) : 0,5 pour la coordination, 0,25 pour le secrétariat, en lien avec la commission Adoption nationale ;
- [Publication](#) : 0,5 pour le secrétariat de rédaction, comité de rédaction bénévole ;
- [Pôle Formation](#) : 1 pour la responsabilité du pôle, 0,25 pour l'aspect comptabilité, en lien avec la commission formation ;
- Comptabilité de la fédération : 0,75, en lien avec le trésorier fédéral bénévole ;

¹ d'avril à juin, suppléée bénévolement par un administrateur fédéral, ce qui a permis une continuité de l'activité

- Secrétariat de la fédération : 1, en lien avec la commission Vie du mouvement ;
- Direction : 1, le directeur travaille avec le bureau sous l'autorité de la présidente.

Avec l'organisation du télétravail (charte modifiée en octobre 2024), chaque salarié continue, au-delà de ses missions spécifiques, à s'impliquer en soutien des différentes commissions et groupes de travail, et dans la préparation des événements de la fédération – comité fédéral, conseil d'administration et AG. L'équipe a aussi réorganisé l'agencement des locaux pour les rendre plus accueillants à tous.

Les bénévoles

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration d'EFA est composé de [14 membres élus](#). Ils ont, pour la plupart, occupé des fonctions en association départementale. Certains continuent d'y assurer des responsabilités. Cette composition du conseil d'administration est valable jusqu'à l'assemblée générale prévue le 17 mai 2025 en présentiel à Paris. Le bureau est composé de 8 personnes qui ont été élues par le conseil d'administration constitutif du 13 mai 2024. Il se réunit en principe une fois par mois.

Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois : 20 janvier, 23 mars, 16 avril (visio), 13 mai (CA constitutif), 2 juin, 1 et 2 juillet (séminaire fédéral), 28 septembre, 23 novembre.

Le comité fédéral

Le comité fédéral réunit administrateurs et membres associés, des bénévoles qui, souvent, ont occupé ou occupent encore, des fonctions en association départementale et travaillent étroitement avec le conseil d'administration sur divers aspects thématiques ou organisationnels. D'autres personnes peuvent être invitées ponctuellement, pour favoriser et renforcer les échanges entre les associations départementales et la fédération et, éventuellement, susciter l'envie de rejoindre le comité fédéral, ou apporter leur expertise sur un sujet précis. Trois réunions ont eu lieu : les 20 janvier, 23 mars, et 28 septembre, pour débattre avant certaines prises de décisions du conseil d'administration.

Les équipes et commissions

A ce groupe de membres du conseil d'administration élargi au comité fédéral s'ajoutent d'autres bénévoles sollicités pour travailler dans certains domaines spécifiques, qui interviennent au sein des équipes thématiques et commissions transversales ([cf. organigramme](#)).

Le pôle juridique

La fédération ne disposant pas d'un service [juridique](#) en tant que tel, un pôle dédié s'appuie sur les membres des équipes fédérales formés pour répondre aux questions pour lesquelles ils ont compétence et une veille juridique est assurée sur les questions qui touchent au droit de l'adoption.

1.2. Les ressources financières²

Au-delà des contributions des associations départementales au fonctionnement de la fédération (22 € de prélèvement sur la cotisation annuelle de chaque adhérent à EFA, qui ont représenté 18,6 % des ressources), la fédération tire des revenus de certaines de ses activités, ainsi la formation et l'édition.

L'activité éditoriale et l'activité de formation

L'activité de formation a été bénéficiaire de même que l'activité éditoriale. La vente de produits a représenté 14,6 % des ressources totales, le produit des formations 26,5 %.

Les ressources issues de subventions

Comme nombre d'association, EFA tire une partie importante de ses ressources de subventions (31 %). Certaines d'entre elles sont renouvelées régulièrement, d'autres sont associées à des activités spécifiques. Concernant 2024, on peut citer les organismes suivants :

² Pour plus d'éléments, voir le rapport financier

- L'UNAF a contribué à hauteur de 74 300 € ;
- La CNAF a renouvelé sa convention pluriannuelle pour 2024-2027, à hauteur de 16 600 € annuels ;
- Le FDVA a versé 9 300 € pour les formations des bénévoles ;
- La DGCS a versé 50 000 €, dédiés au fonctionnement d'ERF et contribué à hauteur de 25 600 € pour [la recherche-action sur les pratiques illicites en matière d'adoption internationale](#), en partenariat avec la FNEPE.

Des ressources diverses

 Parmi les ressources, des dons. Dans la rubrique des petits dons, on peut évoquer ceux qui proviennent de l'utilisation de la plateforme [HelloAsso](#) pour les inscriptions aux événements et le partenariat avec [lilo.org](#), le moteur de recherche écologique et solidaire qui finance des projets sociaux et environnementaux, choisis par les internautes. La sélection du projet « [Accompagner l'adoption](#) » permet à l'association d'engranger des « gouttes », destinées à être converties en euros (208 €).



2. La vie du mouvement

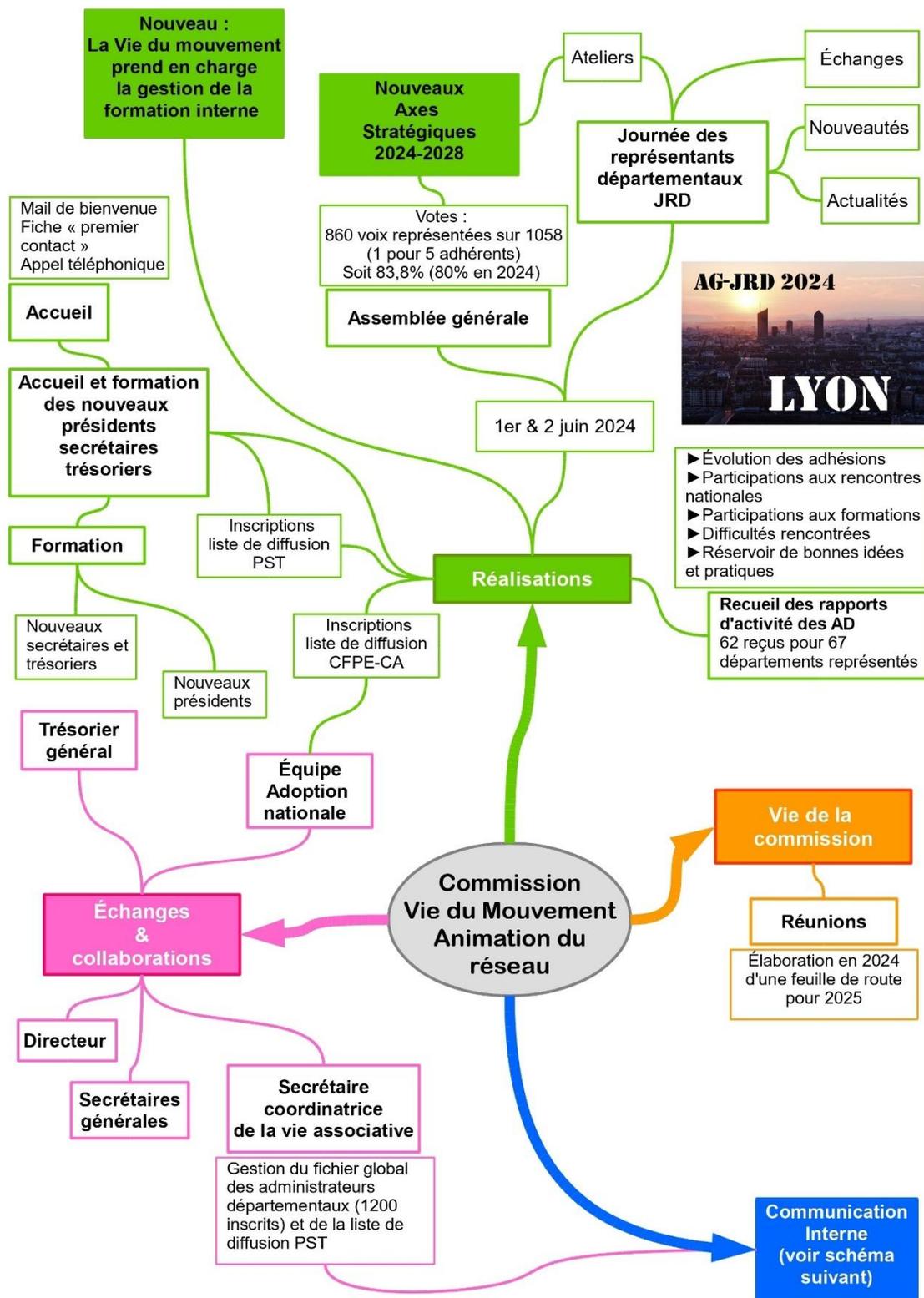
Les échanges qui ont lieu au sein de l'association EFA sont nombreux et divers. Selon leur objet, ils sont organisés par l'une ou l'autre des [équipes et commissions fédérales](#). Parmi les équipes, l'une d'elles est dite en charge de la « Vie du mouvement », elle anime le réseau des associations départementales. Elle est constituée de 12 membres : 6 administrateurs et 4 membres du comité fédéral auxquels s'ajoutent le directeur et la coordinatrice de la vie associative.

Le moment fort de l'année est celui de l'assemblée générale, jumelée avec la journée des représentants départementaux. Mais au quotidien, la commission accueille les nouveaux administrateurs des AD en les initiant aux différents modes de communication avec la fédération : envoi d'une fiche « Premiers contacts », appel téléphonique ; inscription dans un fichier dédié et sur les listes de diffusion, l'une verticale dite « PST », l'autre à vocation plus horizontale, [la liste LirEFA](#), le tout avec mode d'emploi et charte d'utilisation ; invitations à une formation³, selon la mission : présidents, secrétaires et trésoriers, administrateurs, membres des Conseils de famille et de la commission d'agrément, Le suivi permet de collecter ensuite les rapports d'activité : cette année ceux de 62 AD, décrivant l'activité ayant eu lieu dans 67 départements.

La journée annuelle des représentants départementaux (JRD)

- Rendez-vous annuel : l'occasion de s'informer, d'échanger, de mutualiser les expériences et de faire des rencontres souvent soutenantes notamment entre AD voisines.
- Aspect festif : déroulement à Lyon, invitation à la soirée des 70 ans d'EFA69.
- Ateliers : échanges sur les axes stratégiques votés lors de l'AG avec pour consigne, pour chaque groupe par axe, de répondre aux questions suivantes :
 - Quelles actions pourriez-vous entreprendre sur ce thème ? (2 ou 3 propositions)
 - Comment voyez-vous l'aide de la fédération EFA dans ce domaine ? Quelle organisation mettre en place pour que la fédération soit à votre écoute ?
- Points d'information : actualité législative et réglementaire ; actualité du mouvement : le blog ERF « [Zébulon](#) » – [la recherche-action FNEPE-EFA](#) sur l'impact sur les familles des pratiques illicites en adoption internationale – la situation d'EFA outre-mer.

³ Pour le bilan 2024 des formations aux bénévoles cf. le chapitre Formation, intitulé « [formation interne](#) ».

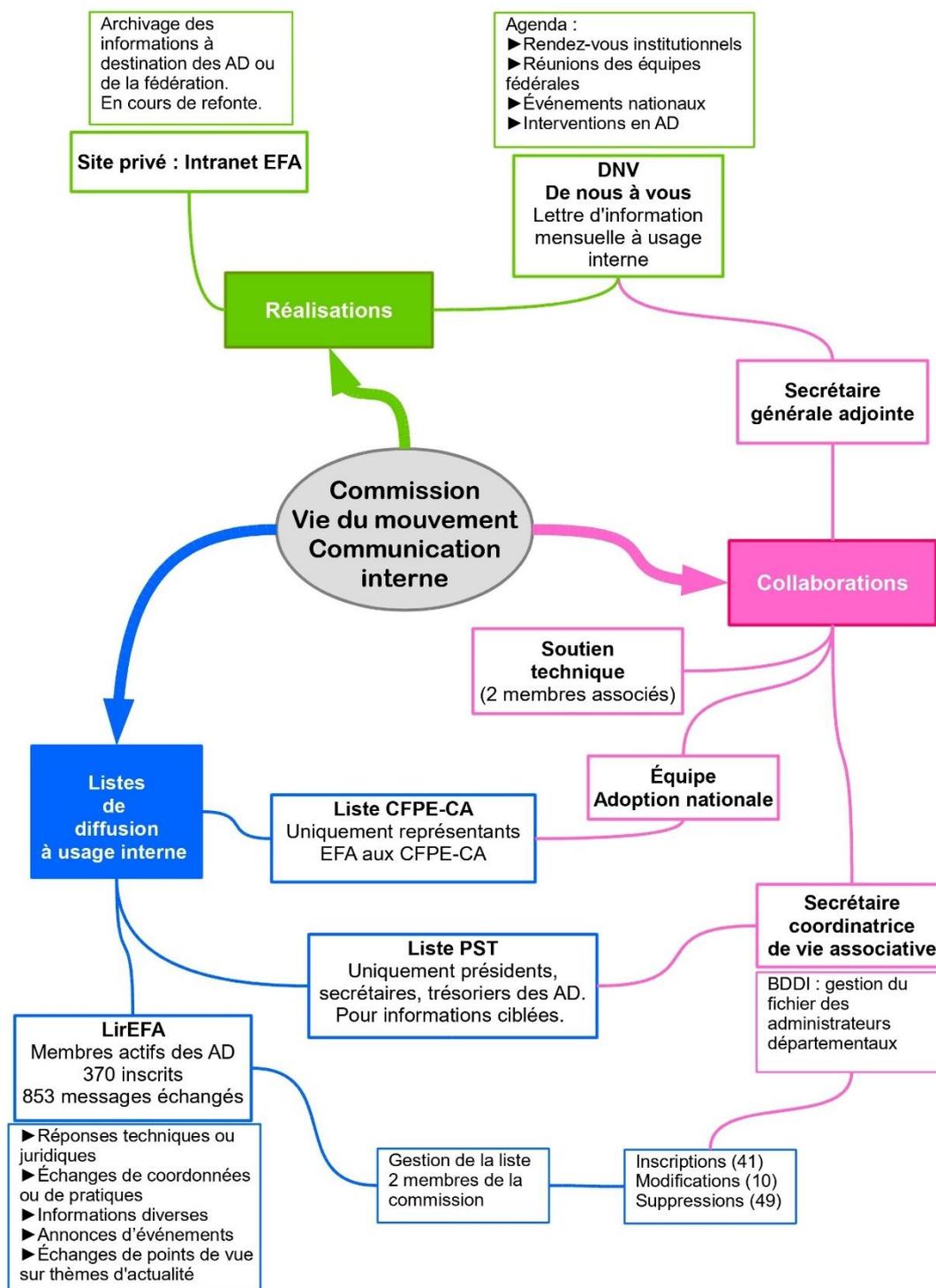


En dehors des rencontres, la communication entre les personnes qui font vivre EFA se fait très largement via internet : Intranet, cloud, listes de discussion, lettre interne.

Un nouvel Intranet, lieu d'archivage des informations à l'usage des associations départementales et de la fédération, a été mis en service en 2024 et remplace l'ancien « site privé » devenu obsolète, tant sur le plan technique que celui du contenu. Son accès est réservé aux administrateurs, il regroupe de nombreux articles auxquels ils peuvent se référer pour le fonctionnement de leur AD. En parallèle, le

cloud privé (créé en 2023) est ouvert aux salariés et bénévoles. Il permet la mise à disposition, le partage en interne et la sécurisation des fichiers de l'ensemble des acteurs du mouvement.

Concernant les listes de discussion, la liste LirEFA, destinée aux membres actifs des associations départementales, favorise la diffusion de l'information et la mutualisation des pratiques. Elle peut permettre de répondre à des questions techniques ou juridiques, d'échanger des coordonnées ou des pratiques, d'annoncer des événements. Ainsi la lettre interne y est postée, avant d'être placée sur l'intranet. A été mise en place cette année une liste CFPE, destinée aux membres des conseils de famille des pupilles de l'État des associations départementales, afin de favoriser l'échange de l'information et des pratiques quant au déroulé de ces conseils et ce dans le strict respect du secret professionnel auquel ils sont tous soumis.



Le choix des axes stratégiques 2024-2028

Si les missions de base d'EFA restent inchangées, les priorités que l'association se donne dépendent nécessairement du contexte et celui de l'adoption a beaucoup évolué ces dernières années. D'où la nécessité, pour la période qui s'ouvre de définir de nouvelles orientations stratégiques, différentes de celles qui ont constitué le fil des quatre années précédentes.

Le processus

Amorcé en 2023, en équipe fédérale et avec les associations départementales, sous la forme de bilans et de phases de réflexion, au double niveau des associations départementales et de la fédération, le travail sur le choix des axes stratégiques pour les quatre années à venir s'est poursuivi en 2024. La finalisation a eu lieu lors de l'AG, par le vote de l'ensemble des AD présentes et représentées, le choix final leur appartenant : 6 propositions résultant du travail antérieur ont été proposées, ont été retenues les 3 qui ont entraîné le plus grand nombre de suffrages. Des ateliers ont permis d'approfondir la réflexion en JRD.

Le résultat

Les axes A, B et D ont été retenus et classés en fonction du nombre de voix obtenues, devenant de fait 2, 3 et 1. On peut observer que le vote est assez net, l'axe B (dernier choisi) bénéficiant d'un nombre de votes supérieur à l'axe E (premier non choisi) de 60 %.

Axes stratégiques mis au vote : libellé des propositions		Nb de voix	%	Rang
A	Œuvrer pour que chaque enfant confié à l'ASE ait un statut correspondant à sa situation / Œuvrer pour que chaque pupille de l'État ait un projet de vie adapté et durable.	508	59%	2
B	Faire connaître les différentes modalités permettant l'accueil des enfants pupilles de l'État lorsque l'adoption n'est pas leur projet de vie (tiers durable et bénévole, parrainage). Ouvrir EFA aux personnes qui s'engagent auprès de ces enfants, en élargissant la base de l'association.	490	57%	3
C	Accompagner la recherche des origines et contribuer à l'organisation des dispositifs.	226	26%	6
D	Sensibiliser à l'adoption des enfants grands et/ou porteurs de handicaps et l'accompagner.	734	86%	1
E	Soutenir l'adoption internationale et contribuer à garantir son éthique.	306	36%	4
F	Se positionner comme acteur majeur de la formation des professionnels et des bénévoles dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adoption.	282	33%	5

Adoption

L'accompagnement et le soutien des candidats à l'adoption comme celui des familles adoptives sont au cœur du fondement d'EFA et mobilisent le travail de plusieurs équipes de bénévoles. L'une d'elles se dédie à l'accompagnement à proprement parler, d'autres fonctionnent sur des thèmes spécifiques. Parmi les sujets ainsi pris en charge, on trouve la scolarité, au cœur des préoccupations parentales tout comme la santé des enfants. De même, les questions juridiques relevant du domaine de l'adoption et l'adoption internationale, qui soulèvent de nombreuses questions. Celle de la recherche des origines prend en particulier une importance croissante ces dernières années, en lien avec le pic des adoptions internationales des années 2000.

1. Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptives

L'équipe Accompagnement à la Parentalité Adoptive (dite équipe RAP pour Référents Accompagnement à la Parentalité) [est composée de 14 personnes](#). Certaines sont titulaires de formation professionnelle et/ou universitaire, et d'autres armées d'une solide expérience, dans le domaine de l'écoute, de l'enfance et du travail social.

Les missions de cette équipe s'exercent dans le cadre

- des axes stratégiques de la fédération EFA,
- de l'évolution de l'adoption en France et dans le monde,
- de l'évolution des structures familiales, dans le respect de leur diversité.

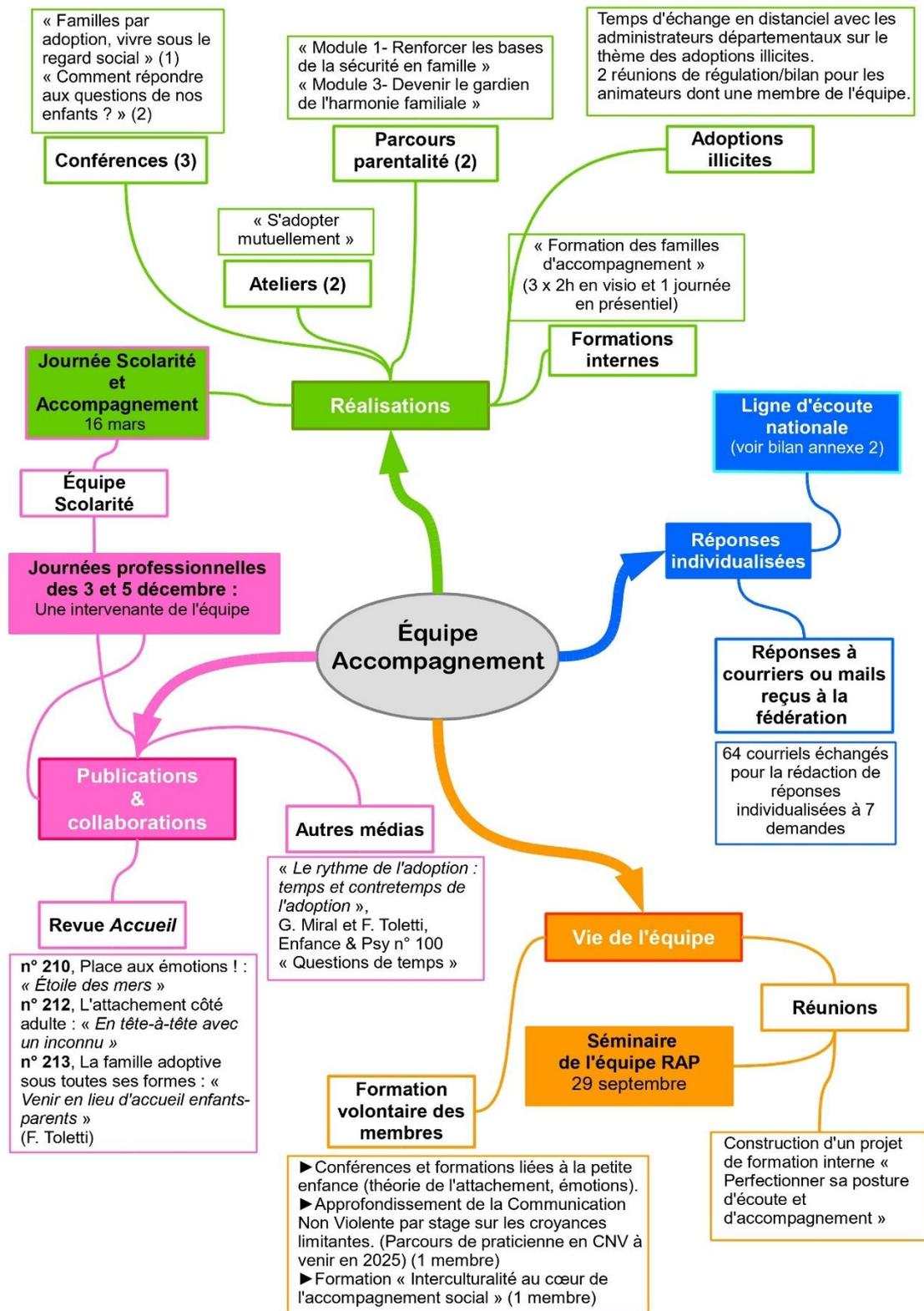
Points marquants en lien avec l'accompagnement et/ou l'activité de l'équipe

- Effondrement du nombre d'adoptions à l'international : attente allongée et très incertaine pour les postulants, évolution du profil des enfants adoptables (besoins spécifiques), incertitudes sur les habilitations des OAA et arrêt d'activité de certaines.
- Adoptions illicites : publication du rapport de la mission interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale, actions d'associations d'adoptés, médiatisation.
- Travail en transversalité notamment avec l'équipe scolarité et les administrateurs fédéraux.
- Besoin d'étoffer l'équipe pour répondre aux nouveaux enjeux de l'accompagnement à la parentalité adoptive et aux nombreuses demandes d'interventions en AD.

Exemples de situations exposées par courriel demandant une réponse individualisée

- Une personne de 39 ans, très isolée, qui souhaite être adoptée
- Une personne qui souhaite obtenir justice suite aux agissements d'une paroisse sectaire qui a gravement abusé de sa fille adoptive.
- Une personne adoptée en souffrance orientée vers son AD et VDA
- Une AD sur les limites de l'implication des bénévoles pour défendre les intérêts des candidats face à des difficultés administratives
- Une personne adoptée à l'étranger qui souffre d'une extrême solitude
- Une personne adoptée à l'étranger qui souffre de graves traumatismes
- Un couple qui souffre de la rupture avec son enfant adopté

En plus de se former en permanence à l'écoute et l'accompagnement, les membres de l'équipe assurent des conférences, ateliers et formations, à l'intention de postulants et d'administrateurs, répondent à des courriers individuels, et assurent le fonctionnement de la [ligne d'écoute](#) nationale (une centaine d'appels répartis sur une moyenne de deux permanences mensuelles). La réflexion visant à la rédaction d'une « charte » des groupes de parole et groupes d'échange a également fait partie des tâches de l'année.



Journée Accompagnement et Scolarité

Samedi 16 mars, fédération EFA, Paris

TITRE : Parcours scolaire des enfants adoptés – Découvrez nos techniques et outils pour mieux accompagner les familles

CONCEPTION : Équipes fédérales Scolarité et Accompagnement à la parentalité adoptive

PUBLIC CIBLE : administrateurs des AD, animateurs de groupes d'échanges ou d'ateliers collectifs, bénévoles actifs en charge de l'accompagnement ou de la scolarité, personnes ressources des AD et de la fédération EFA.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Lister les attentes et les besoins respectifs des enfants, des parents et des enseignants, au sein de plusieurs situations, afin de faciliter le dialogue ;
- Sensibiliser les apprenants à reconnaître, accueillir et gérer les émotions, les leurs et celles des parents qui les sollicitent et à se protéger en tant qu'accompagnant ;
- Exercer, lors d'activités en sous-groupes et d'études de témoignages, au choix et à la présentation des outils de l'équipe scolarité tout en restant dans une posture d'accompagnement.

11 participants, 7 animatrices des deux équipes.

2. La scolarité, une préoccupation des postulants et des adoptants

L'équipe Scolarité est constituée de [9 personnes](#), dont 3 administrateurs fédéraux.

Pour répondre aux questions des parents et postulants et aider les AD à mieux accompagner les familles lors de la première entrée de leurs enfants à l'école et pendant toute leur scolarité, elle dispose de deux outils que ses membres ont conçus et font vivre :

- 15 fiches thématiques régulièrement mises à jour et disponibles sur l'intranet EFA,
- les conférences-débats, en présentiel sur site ou en distanciel, à la demande des AD.

Les fiches scolarité ont pour objectif de fournir des informations, des pistes de réflexion, éventuellement des solutions, des témoignages, autrement dit des ressources pour aider les parents adoptants avant l'école, au moment de l'entrée à l'école, et au cours de la scolarité.

La prise en compte par l'Éducation nationale des besoins et de l'histoire des enfants adoptés doit être améliorée lors de la première entrée à l'école et pendant toute la scolarité. EFA cherche à sensibiliser, depuis de nombreuses années, les responsables politiques et en particulier ceux du gouvernement à ces questions en rencontrant certains d'entre eux et en leur transmettant un dossier sur le sujet.

Fiches thématiques Scolarité

Fiche n°1 – La scolarité des enfants adoptés.

Fiche n°2 – L'organisation scolaire et l'accompagnement aux différents passages.

Fiche n°3 – L'organisation scolaire pour les élèves en difficultés persistantes.

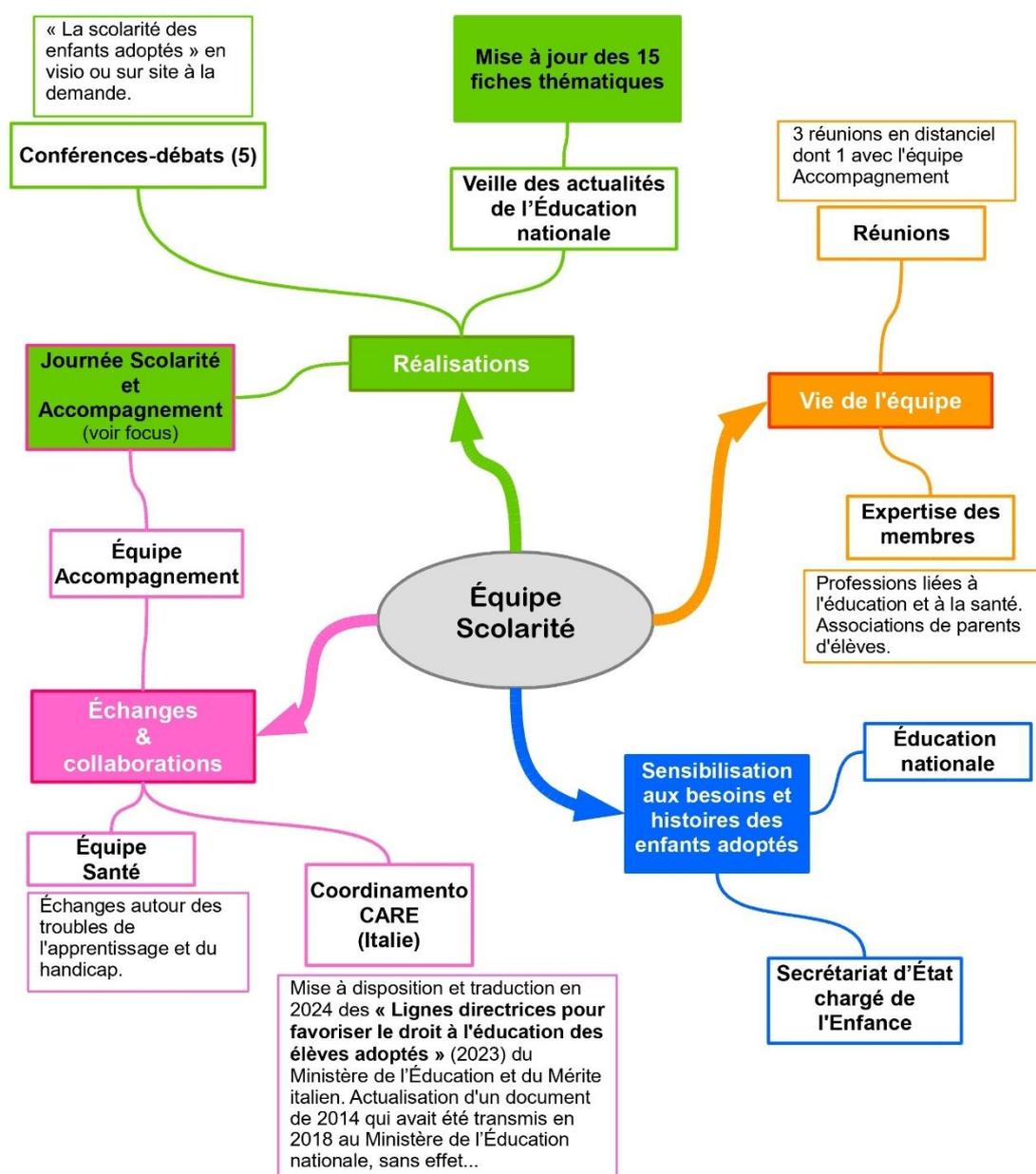
Fiche n°4 – Les orientations scolaires possibles à partir du collège pour un enfant dit « non scolaire ».

Fiche n°5 – Et si mon enfant a décroché : que peut-on faire ?

Fiche n°6 – Mon enfant est en 3ème ou seconde, le redoublement est-il une solution ?

Fiche n°7 – Quels dispositifs d'aides et d'aménagements à l'école pour accompagner les enfants pendant leur scolarité ?

Fiche n°8 – Devoirs à la maison : comment accompagner les enfants ?
 Fiche n°9 – Comment dialoguer avec l'École ? Que dire et à qui s'adresser ? Comment ne pas rester seul face aux difficultés ?
 Fiche n°10 – Mon enfant a des difficultés d'attention et de concentration à l'école ; l'enseignant dit qu'il bouge sans arrêt en classe : on me dit qu'il est « hyperactif » ; que se passe-t-il ?
 Fiche n°11 – Comment aider mon enfant à être plus attentif et à mieux se concentrer à l'école ou à la maison ?
 Fiche n°12 – Mon enfant est en situation de handicap : quelles sont les aides et les adaptations pour sa scolarité ? Quels sont les différents parcours de scolarisation ?
 Fiche n°13 – Les écoles « hors contrat » et autres écoles ou solutions alternatives.
 Fiche n°14 – L'estime de soi de l'enfant adopté.
 Fiche n°15 – Le harcèlement.



3. La santé des enfants adoptés

L'équipe Santé est constituée de [9 personnes](#), dont 1 administrateur fédéral. Cette équipe a travaillé à sa reconstruction en même temps qu'elle a intégré de nouveaux membres dotés de compétences spécifiques. Trois réunions ont permis de jeter les bases d'un nouveau fonctionnement et de nouveaux projets dont la mise à jour du guide et des fiches Santé avec, notamment, la prise en compte des troubles du neurodéveloppement. Une collaboration avec l'équipe Scolarité est engagée, avec l'objectif d'une journée Scolarité-Santé en 2025.

Projet « Enfant confié et chien »

Les nombreux entretiens avec des enfants confiés racontent l'importance de la présence d'un animal dans leur vie, en termes de lien d'attachement et de développement de compétences de résilience. Même si, pour autant, la relation enfant-chien n'est pas une panacée, elle constitue un outil possible pour répondre aux besoins de certains enfants.

Un membre de l'équipe Santé, titulaire du DU Relation d'Aide par la Médiation Animale de l'Université de médecine de Clermont-Auvergne, a conçu un projet novateur qui fait l'objet d'une expérimentation en protection de l'enfance.

Avec l'aide de la [Fondation Adrienne et Pierre Sommer](#), l'idée est de proposer dans certains cas non pas l'adoption d'un enfant mais celle d'un « binôme », enfant pupille et son chien, le chien ayant été confié au préalable par l'association, sélectionné et éduqué à cet effet. Le projet pourrait rapidement se compléter d'un atelier EFA sur le thème « famille adoptive et animal ».

Ce programme a fait l'objet de deux articles de presse internationale, l'un dans [Pet Behaviour Science](#), l'autre dans le bulletin n° 274 du SSI, page 11 (réservé aux membres).

Child-dog pairing in foster or institutional care: benefits and risks of a pilot project in France



Child-dog pairing in foster or institutional care: benefits and risks of a pilot project in France

Philippe Badin^{1,2}, Emmanuelle Titeux³, Sophie Banaszkiwicz⁴, Elsa Péron⁵, Claire Philippe-Peyrouet⁶, Matthieu Delpeuch⁷, Michel Toussaint⁸

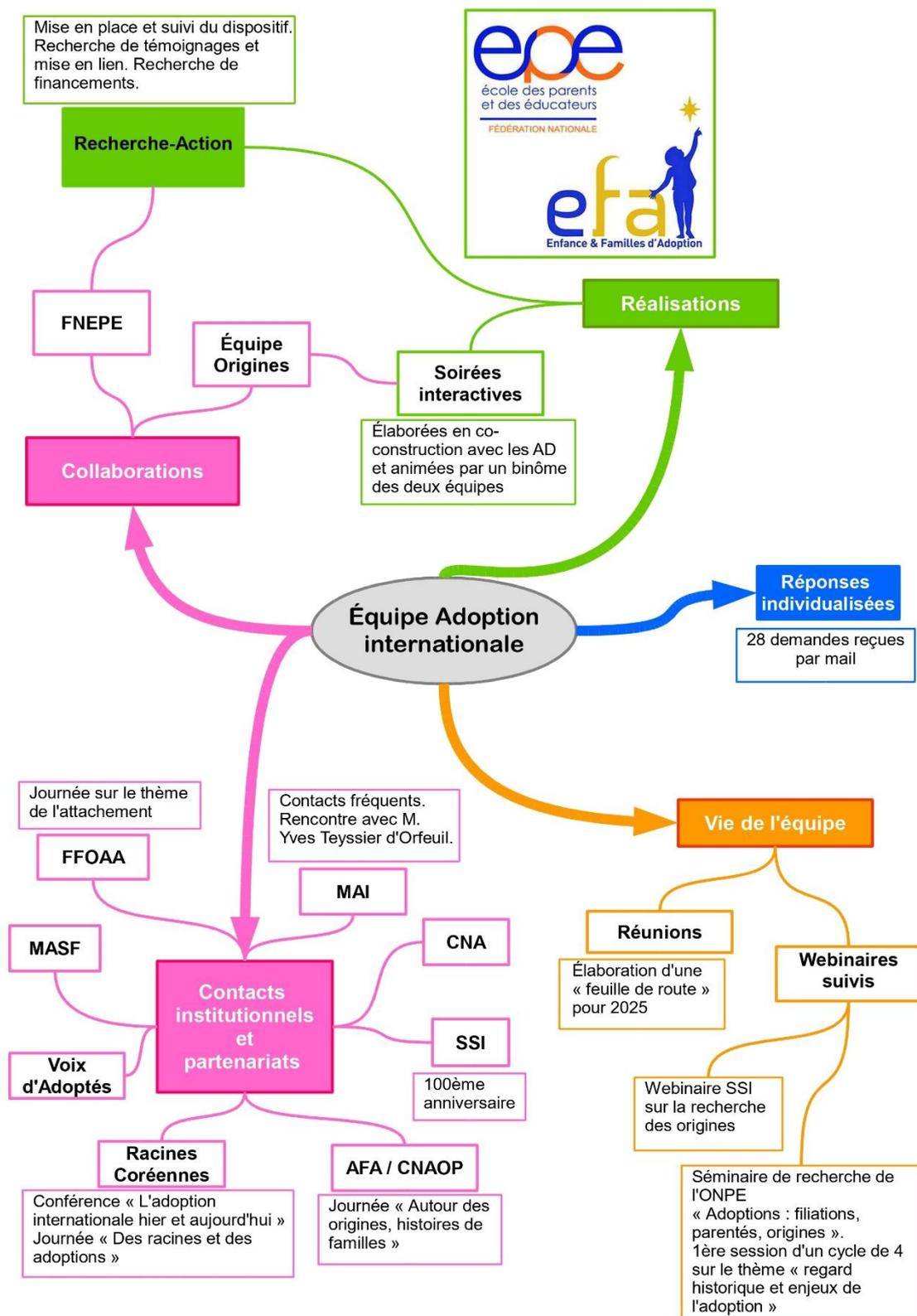
4. L'adoption internationale

La commission AI, qui réunit ses 5 membres une fois par mois, a mené des actions à trois niveaux : des actions collectives au service des AD, des réponses individualisées aux demandes reçues par mail, et des rendez-vous et contacts avec les institutionnels et les partenaires.

Motifs des demandes reçues par mail nécessitant une réponse individualisée

Adoption intrafamiliale (8 dont 6 par le conjoint) – Problèmes de reconnaissance ou de transcription de jugements d'adoption réalisés à l'étranger (7) – Obtention de la nationalité française suite à adoption (5) – Procédures d'agrément ou adoption d'un pupille de l'État par des Français résidant à l'étranger ou des étrangers résidant en France (5) – Conversion adoption simple en adoption plénière (3 pour des majeurs adoptés en Haïti)

Concernant les demandes des AD, deux interventions ont eu lieu sur le sujet de la recherche des origines. Les [rendez-vous avec les institutionnels](#) et les [contacts avec les autres acteurs de l'adoption](#) ont été assurés.

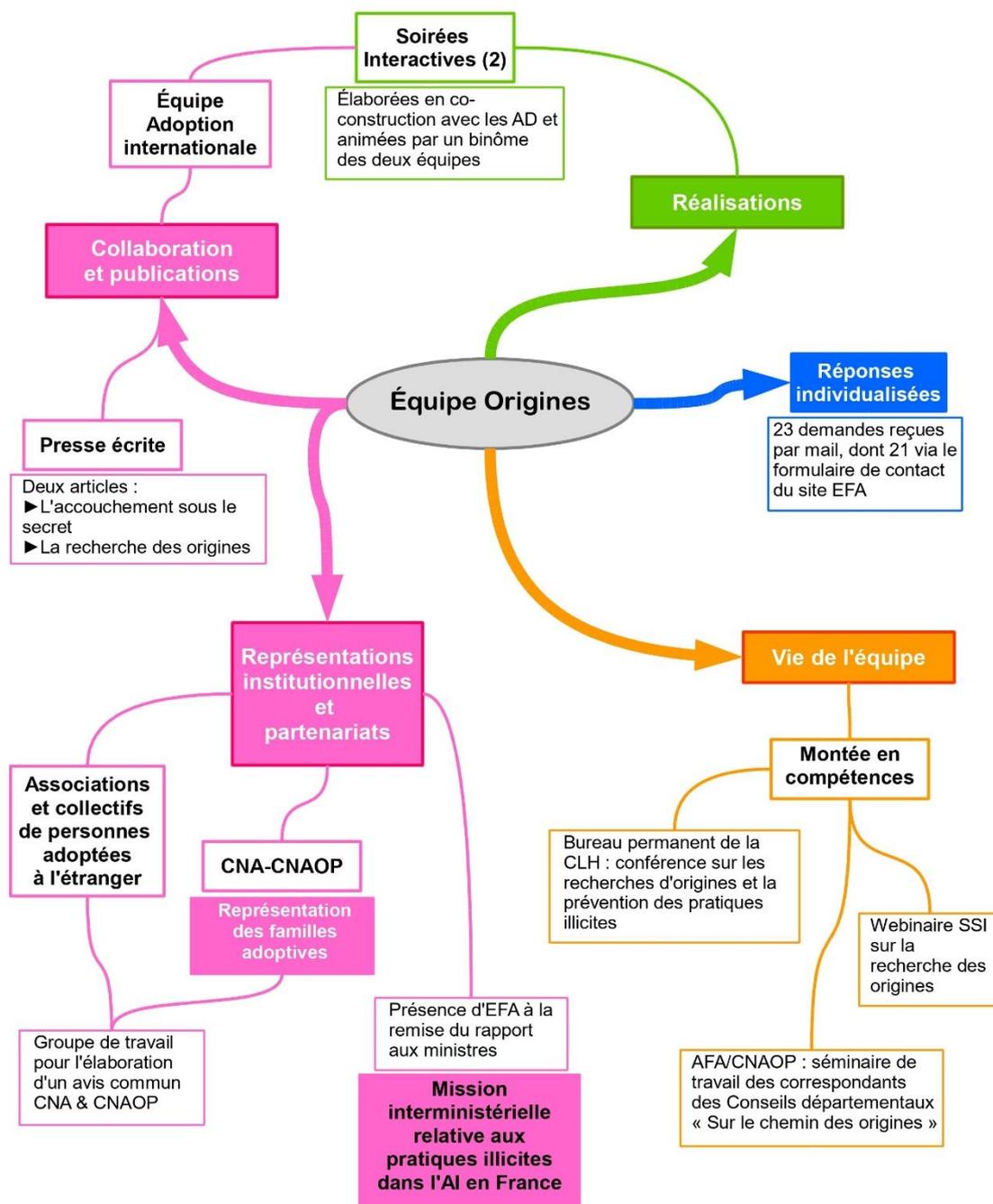


Pour ce qui est des actions, la plus remarquable d'entre elles est la mise en œuvre, au cours du deuxième semestre, en partenariat avec la FNEPE d'une recherche-action qui a débouché sur un rapport intitulé *Entre "confiance" et "trahison": impact des pratiques illicites en adoption internationale sur le vécu des familles. Une réalité complexe aux répercussions multiples*. L'auteurice est Laura Biteaud, sociologue. La présentation du rapport aura lieu en 2025. Cette recherche a bénéficié du soutien de la DGCS, de la Métropole de Lyon, de Lyon Rhône (par l'intermédiaire d'EFA 69) et de plusieurs associations départementales EFA (13, 16, 31, 44, 69, 75, 92, 95).

5. Du côté des adoptés, la question des origines

L'équipe Origines comprend 6 personnes. La question des origines est transversale et conduit à une collaboration des membres de l'ensemble des équipes et commissions.

Les membres de la commission sont conduits à produire des réponses à des demandes diverses sur la recherche des origines, allant de l'entretien téléphonique au renvoi vers les instances compétentes.



Outre la représentation des familles adoptives au CNAOP, chaque **rencontre institutionnelle** offre l'occasion de présenter les arguments d'EFA pour développer et améliorer l'accompagnement à la recherche d'origines ([voir section sur les représentations institutionnelles](#)). Après avoir assisté à la remise officielle au ministre chargé de l'Enfance et des Familles et au ministre délégué chargé de la Francophonie et des Français de l'étranger du rapport interministériel sur les pratiques illicites en adoption internationale, EFA a également participé aux groupes de travail destinés à l'élaboration d'un

avis commun du CNA et du CNAOP auxquels ont participé des représentants des associations et collectifs de personnes adoptées à l'international.

Pays d'origine cités dans les sollicitations directes concernant les origines

France (7) – Vietnam (3) – Chine (2) – Guatemala (2) – Brésil (1) – Espagne (1) – Haïti (1) – Lettonie (1) – Mali (1) – *Inconnu* (4)

6. Les aspects juridiques de l'adoption

La fédération ne dispose pas d'un service juridique en tant que tel et le pôle juridique ne constitue pas une réelle entité au sein de la fédération. Une veille est assurée pour se tenir informé de tout ce qui touche au droit de l'adoption.

Les sollicitations extérieures parviennent à la fédération par le formulaire de contact du site public. Les administrateurs départementaux posent leurs questions via les deux groupes de discussion internes (LirEFA et conseil de famille), l'adresse dédiée aux représentants en conseil de famille et commission d'agrément, ou bien ils sollicitent directement un administrateur fédéral.

En excluant les 28 sollicitations propres à l'adoption internationale et déjà comptabilisées dans le paragraphe dédié à cette commission, les bénévoles ont répondu individuellement ou collectivement à 53 demandes, ce qui les a parfois conduits à faire appel à des juristes expérimentés en droit de l'adoption et proches de la fédération. Dans certains cas, il a été conseillé aux demandeurs de s'adresser à un avocat ou à une association proposant des services juridiques.

Pour ce qui est des administrateurs départementaux, nombre d'entre eux ont posé des questions relatives au conseil de famille des pupilles de l'État à la suite de la parution du décret du 30 mai 2024. Les questions (16 sur 53) ont porté sur la composition du conseil de famille, la désignation et le renouvellement des mandats, le congé de représentation, la présidence du conseil. Toujours en lien avec le conseil de famille, ont été soulevées des questions de droit diverses (9), liées à des recours, au recueil de l'avis de l'enfant, à l'anonymisation des dossiers des candidats, la mise à disposition de la liste des personnes agréées, les actes non usuels... ou encore relatives à la commission d'agrément (12) : composition, recours, droit à de secondes investigations, candidats sous curatelle, dispense d'agrément pour la personne à qui l'enfant est confié...

Quelques demandes sont parvenues concernant l'accès aux droits sociaux (2), l'instruction des demandes de retraite (5) lorsque des adoptants s'étonnent d'avoir à fournir le jugement d'adoption ou pour les mères fonctionnaires, de pas bénéficier de la majoration de durée d'assurance pour leurs enfants adoptés à compter de 2004.

Enfin, des demandes ont été faites à propos des délais entre le dépôt de la requête en adoption et le jugement ou des transcriptions de jugement d'adoption, ainsi que sur l'adoption de l'enfant du conjoint...

Enfance délaissée

Depuis 1981, date de sa création, le service Enfants en recherche de famille, ERF, qui cherche des familles pour des enfants dont l'avenir est incertain, est le fer de lance d'EFA en matière d'enfance délaissée. Pour autant, l'adoption n'étant pas une solution qui convient à tous les enfants, EFA mène également d'autres actions en faveur des enfants privés de famille.

1. Enfants en recherche de famille (ERF)

ERF est un service géré par la fédération EFA. Ce service ([3 personnes dont 2 salariées](#)) travaille en lien avec les services départementaux, pour les enfants pupilles de l'État dont les caractéristiques rendent l'adoption complexe, recherchant pour eux des candidats agréés en capacité de les adopter.

L'année a été riche et les équipes ERF ont travaillé avec beaucoup d'engagement et de manière coordonnée, chacune dans son domaine. L'ensemble des projets parentaux inscrits à ERF s'est souvent révélé en correspondance avec les profils des enfants pour lesquels le service a travaillé, ce qui a permis de faire de nombreuses propositions et de donner des perspectives aux professionnels et aux familles. Les liens institutionnels ont été tout aussi riches, tout comme les relations avec les partenaires du champ de l'adoption nationale, avec lesquels ERF échange régulièrement. [Zébulon, le blog d'ERF](#), a vu le jour tout début juin et, régulièrement alimenté, a trouvé son rythme de croisière.

Le volume de l'activité 2024 de la coordination, comparable à celui de l'année précédente, se caractérise par un nombre de dossiers d'enfants cumulant de lourds besoins, qui nécessitent un long travail d'analyse et d'accompagnement.

Ces dernières années, deux tendances contradictoires sont observées :

- un allongement significatif des durées de mise en œuvre des projets de la part de certaines équipes qui semblent crouler sous la charge et qui manquent de moyens et d'expertise, tout en essayant de travailler au mieux ;
- et, simultanément, une précipitation d'autres équipes qui semblent choisir d'aller directement à l'apparement, sans prendre le temps d'analyser les besoins de l'enfant et de le préparer.

ERF se trouve ainsi pris dans des paradoxes : le travail est trop lent pour les uns et trop rapide pour les autres ! Le constat de l'affaiblissement des services Adoption est fait par ERF depuis plusieurs années : perte des moyens humains, nombre d'enfants pupilles aux besoins complexes en augmentation, insuffisance des compétences spécialisées, etc. Tout cela impactant les projets de vie des enfants pupilles.

Le dispositif ERF de recherche de parents fonctionne avec une équipe resserrée grâce à **un parcours en étapes** (information, réflexion, accompagnement). Ces accompagnements de postulants reposent sur de l'information générale, des échanges en groupes thématiques, des témoignages par des personnes ressources et des entretiens individuels. Le resserrement du nombre d'interlocuteurs via les référents permet un réel gain de temps et d'efficacité pour la coordination ERF, à charge pour chaque référent régional d'animer son réseau de personnes ressources. De son côté, la coordination propose un soutien aux référents pour équiper les personnes ressources dans leur accompagnement des postulants.

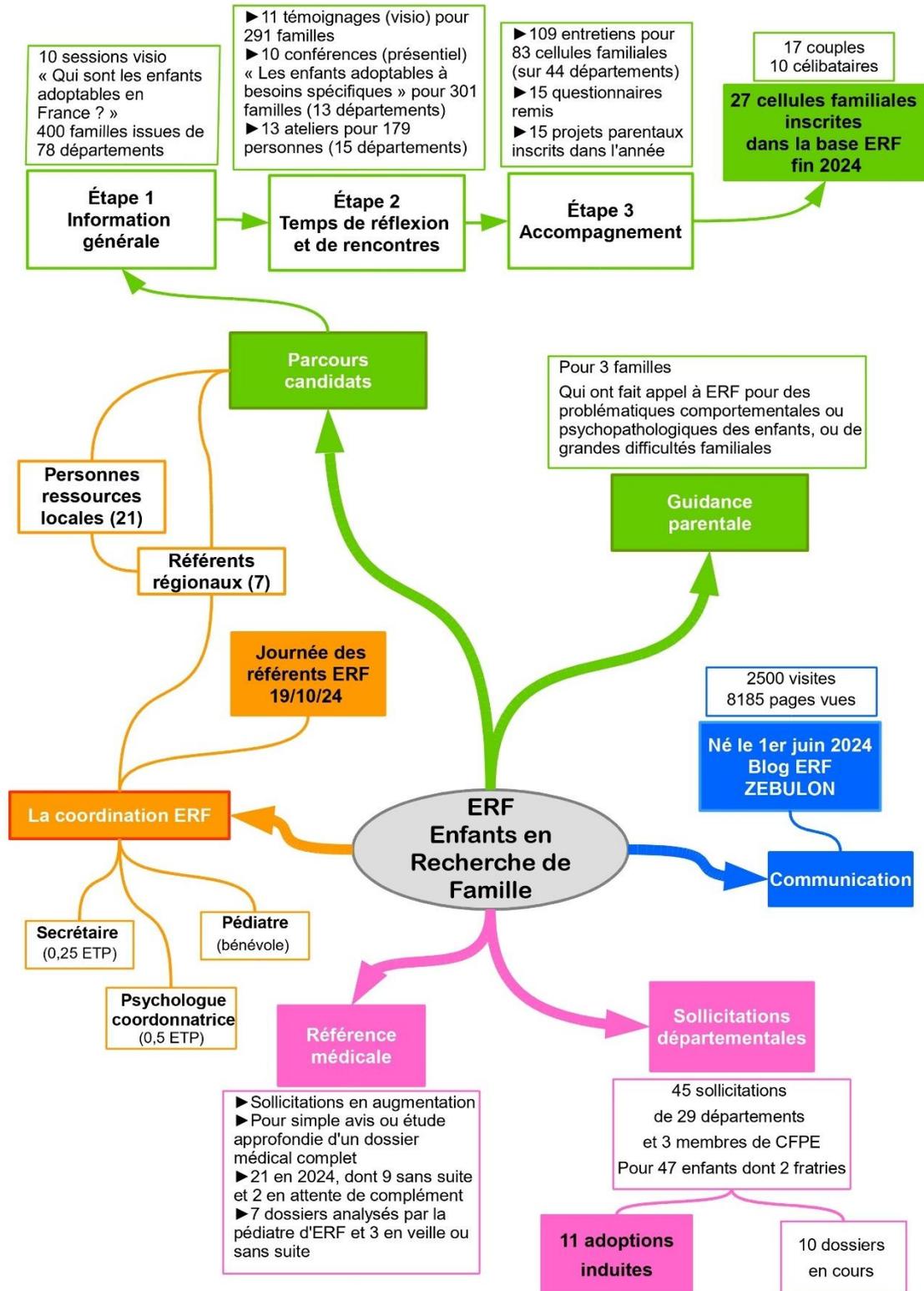
Les enfants

Concernant les enfants, les principaux constats sont les suivants :

- un nombre important d'enfants présentent un cumul de problèmes médicaux qui peuvent être lourds et des blessures affectives et la difficulté d'identifier des projets parentaux correspondants, notamment ouverts aux difficultés motrices, s'accroissent ;

- les sollicitations d'ERF pour des enfants grands, voire très grands, sont nombreuses – certains ayant dépassé l'âge où l'on peut envisager une adoption – et reflètent les enjeux de réparation qui saisissent les professionnels et les conseils de famille.

La référence médicale est de plus en plus régulièrement sollicitée, parfois pour un simple avis mais le plus fréquemment pour une analyse de dossier médical complet. Pour autant tous les services demandeurs ne donnent pas suite.



Les candidats à l'adoption

Les candidats à l'adoption sont préparés sur la base d'un parcours en trois étapes.

- **Étape 1 : information**, sous la forme des sessions visio intitulées « [Qui sont les enfants adoptables en France ?](#) ».
- **Étape 2 : temps de réflexion et de rencontre**, sous la forme de témoignages et conférences en présentiel sur les enfants adoptables à besoins spécifiques.
- **Étape 3 : accompagnement**, sous forme d'entretiens.

Au 31 décembre, **27 dossiers de postulants** étaient inscrits dans la base ERF : 17 couples et 10 personnes célibataires ; 15 projets émanant de postulants sans enfant (8 couples et 9 célibataires) ; 3 couples en train de cheminer vers un enfant avec un projet qui pourrait se réaliser en 2025 ; 9 projets parentaux également inscrits au programme de flux inversés de l'AFA.

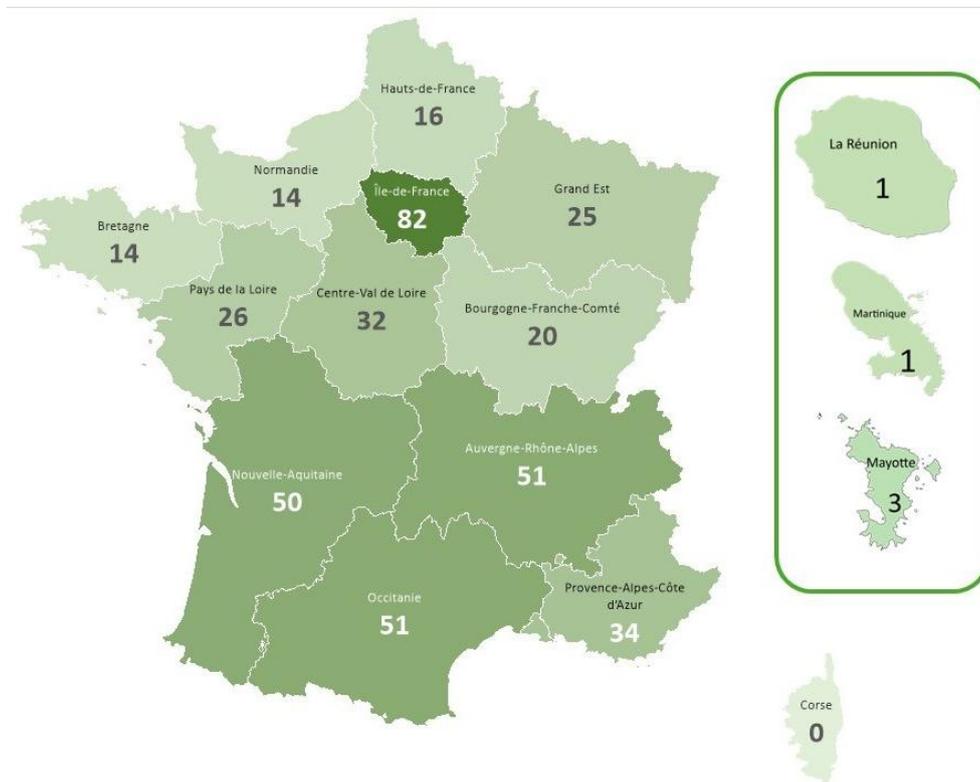
Par ailleurs, une **guidance parentale** a été mise en place pour 3 familles qui ont fait appel à ERF pour pouvoir échanger sur leur situation familiale (manifestations d'insécurité des enfants, grande difficulté familiale, manifestations psychopathologiques d'un enfant...).

Bilan 2024 des visioconférences « Qui sont les enfants adoptables en France ? »

Cette visioconférence est proposée depuis 2021. Elle est ouverte à tous les postulants à l'adoption intéressés, adhérents ou non, détenant l'agrément ou en cours de réflexion.

Durant l'année, 10 sessions ont permis d'inscrire plus de 400 foyers (répartis dans 78 départements) ; plus des deux tiers d'entre eux étaient des adhérents EFA. Parmi les participants, une vingtaine d'inscrits hors métropole. Le taux de satisfaction avoisine les 90 % (taux de retour proche du tiers). Les questions portant sur l'aspect « découverte du sujet » et « réflexion » obtiennent un taux assez fort de réponses affirmatives.

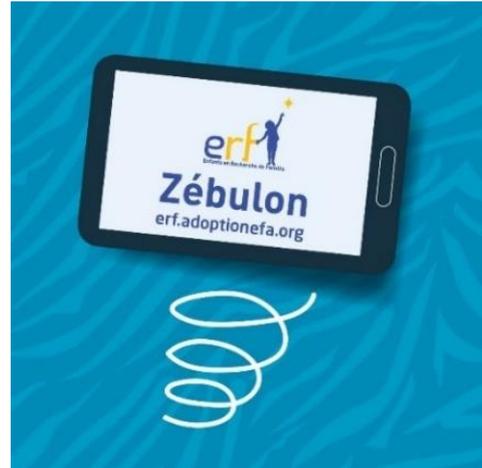
De manière systématique des administrateurs d'AD ont été invités comme observateurs, en particulier lorsque plusieurs postulants de leur département étaient inscrits. Cette pratique présente aussi l'avantage de permettre à l'équipe de conférenciers (une dizaine de personnes) de se renouveler d'une année sur l'autre.



Zébulon, le blog d'ERF

Consacré aux enfants pupilles de l'État et à l'adoption d'enfants pupilles porteurs de particularités, [le blog d'ERF, Zébulon](#), a vu le jour officiellement le 1^{er} juin 2024. Alimenté toutes les semaines, ce blog propose de partager des ressources, des outils théoriques et pratiques ainsi que des témoignages en direction de publics multiples (adoptés, postulants, familles et professionnels).

Du 1^{er} juin au 31 décembre, 2 100 personnes ont consulté le blog avec plus de 2 500 visites pour 8 185 pages vues. Parmi les rubriques les plus visitées (hormis ce qui concerne l'équipe ERF) : les témoignages, les formations et la rubrique « En pratique ». En 2025, la coordination souhaite maintenir le rythme des publications du blog et améliorer sa visibilité.

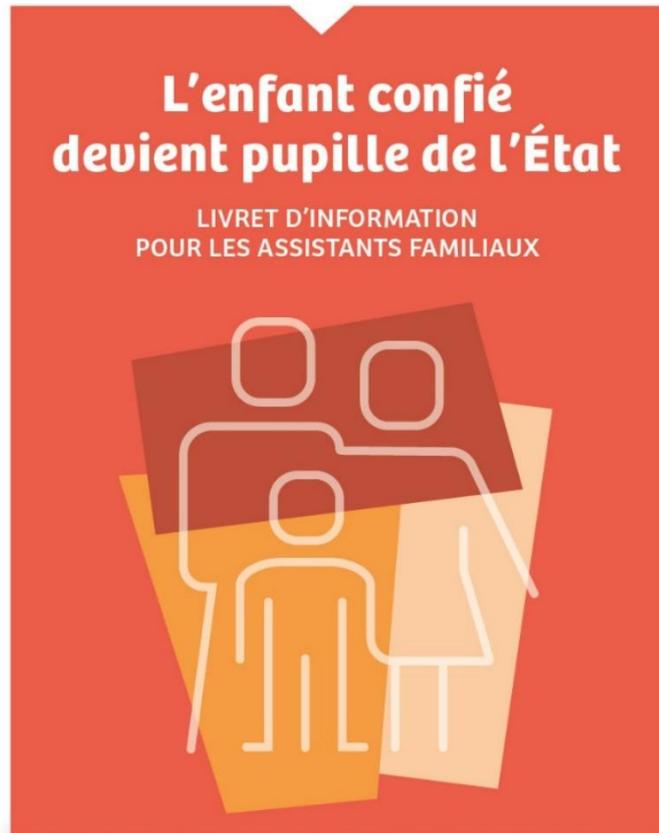


2. L'équipe Adoption nationale

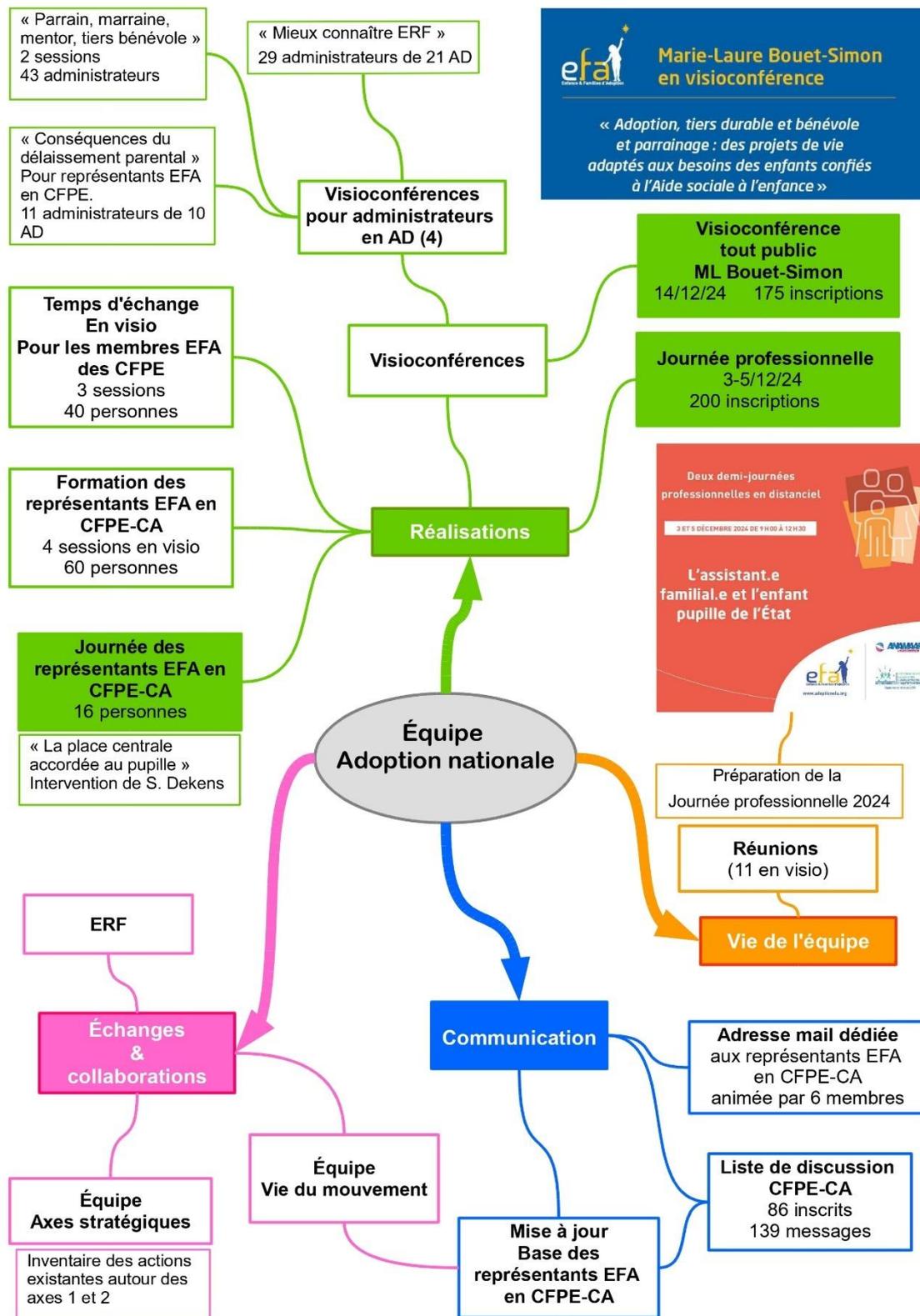
L'équipe, [composée de 9 personnes dont 3 administrateurs fédéraux](#), a assuré ses tâches habituelles et travaillé sur l'organisation de plusieurs conférences.

L'une des manifestations organisées a été la [journée professionnelle](#) de l'année, en direction des familles d'accueil, une partie du travail ayant consisté à déployer des ressources pour référencer les structures employant des assistants familiaux. [Un livret \(téléchargeable en pdf\)](#) a été publié à leur intention. Dans le même temps, s'est mise en place une collaboration avec l'équipe des axes stratégiques pour réaliser un inventaire des actions déjà faites ou expérimentées autour de l'axe « enfants grands » et le travail effectué pour que chaque enfant confié à l'ASE ait un projet de vie.

Les tâches habituelles ont également été prises en charge : la formation continue des administrateurs siégeant au sein des conseils de famille des pupilles de l'État, sous la forme d'une journée annuelle aussi bien que de séances d'analyse de situations et de la mise en place d'une liste de discussion, la formation des administrateurs départementaux sur



la question du parrainage et celle de l'accueil durable et bénévole, question qui a également donné lieu à conférence plus « grand public », et suivie par de nombreux postulants.



À EFA, on rebat les cartes !



Fort des échanges et des expériences des représentants au sein des conseil de famille, un membre de l'équipe Adoption nationale a lancé l'idée d'un jeu de cartes permettant de vérifier que l'ensemble des possibilités aient été étudiées pour envisager le projet pour l'enfant.

Un premier jeu rappelant les règles de fonctionnement de la CESSEC a été publié cette année.

Un autre, portant sur les conseils de famille des pupilles de l'État a donné lieu à un travail important durant l'année. Ces deux jeux sont également très utiles durant [les sessions de formation](#) des membres de ces deux instances, représentants EFA et autres participants.



EFA, un acteur qui compte

1. La participation aux instances et la communication institutionnelle

L'association EFA est représentée dans les instances traitant de sujets liés à l'adoption et à l'enfance délaissée, ce qui témoigne de la reconnaissance de son activité en la matière ; de la même manière des représentants de la vie politique et institutionnelle sont amenés à faire appel à son expertise.

1.1. La participation aux instances

Le Conseil national de l'adoption

CONSEIL NATIONAL DE L'ADOPTION

La composition et le fonctionnement du Conseil national de l'adoption ont été précisés par le décret n° 2022-1646 du 23 décembre 2022. Le CNA traite de l'ensemble des sujets liés à l'adoption, il est chargé d'émettre des avis et de formuler toutes propositions utiles relatives à l'adoption, y compris l'adoption internationale, et, dans le cadre d'une consultation, sur les mesures législatives et réglementaires prises en ce domaine.

Placé auprès du ministre chargé de l'enfance, le CNA compte 31 membres dont EFA, qui est aussi membre du bureau. Les ministres successifs chargés de l'enfance sont venus rencontrer les membres du CNA : en mars, Sarah El Haïry, en octobre Agnès Canayer.

Le programme a été dense, tant sur le fond qu'en nombre de réunions. Au premier semestre, l'activité du CNA a été largement consacrée au rapport d'inspection interministériel sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Les ministres ont demandé au CNA et au CNAOP de donner un avis sur la mise en œuvre des 28 recommandations du rapport. Trois groupes thématiques ont été mis en place : le traitement du passé, l'accompagnement des personnes, le renforcement des compétences et des connaissances en matière d'adoption internationale, auxquels les collectifs et associations d'adoptés ont été conviés à participer. [L'avis](#) adopté par l'assemblée plénière du CNA le 11 octobre, a été remis le 25 octobre.

Le groupe de travail sur la Polynésie (installé en 2023), s'est réuni pour échanger à partir d'une présentation contextualisée de la pratique du Fa'a'amu et débattre des incidences des arrêts de la Cour de cassation de 2022.

Au second trimestre, un groupe s'est réuni à 4 reprises pour travailler à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de bilan médico-psycho-social.

Les réunions plénières du CNA offrent également l'occasion d'entendre des experts sur divers sujets, ainsi Olivier de Frouville, président du Comité sur les disparitions forcées des Nations Unies, Anne Caron-Déglièse, avocate générale à la Cour de cassation, pour débattre de la déclaration conjointe de l'ONU du 5 décembre 2022 sur les adoptions internationales illégales, ou le Dr Daniel Rousseau, pédopsychiatre, sur le suivi en santé des jeunes enfants en protection de l'enfance, ou encore Antoine Rivière, historien à l'Université Paris 8, sur les pupilles de l'Assistance publique sous la 3^{ème} République. Lors de la présentation des données chiffrées sur les pupilles au 31 décembre 2022, Anne Royal d'EFA et Jean-Marie Muller de la FNADEAPE ont exposé le point de vue de leurs représentants en conseil de famille.

Les réunions plénières avec les autres conseils permettent d'approfondir des sujets communs : recherche des origines, scolarité des enfants protégés, besoins des adolescents en protection de l'enfance ou adoptés. EFA a également participé à 2 réunions de la commission ultramarine du CNPE/CNA sur les préoccupations des territoires ultramarins en matière de protection de l'enfance et

les politiques publiques dans ces territoires où, selon le Défenseur des enfants, les besoins fondamentaux des enfants ne sont pas pris en compte.

Le GIP « France Enfance Protégée »



Le groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée », qui associe l'État et les départements à des représentants du secteur associatif dont EFA, est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2023. 6 réunions du conseil d'administration ont eu lieu, ainsi que l'assemblée générale, chacune d'elles étant précédée d'une rencontre entre les membres du collège associatif pour une meilleure coordination.

Le projet stratégique a été mis en œuvre. Il est fondé sur 4 axes : consolider et développer le service rendu aux enfants et aux familles ; proposer une offre de services globale pour les professionnels de la protection de l'enfance, particulièrement les services départementaux et les associations ; France Enfance Protégée, acteur du pilotage national de la politique publique ; les conditions de la réussite du projet : ressources, mobilisation des équipes.

EFA a participé au séminaire de travail de France Enfance Protégée (AFA et CNAOP) sur le thème « Autour des origines, histoire de familles ... » ainsi qu'à la première session du séminaire de recherche de l'ONPE sur le thème « Adoptions : filiations, parentés, origines ».

Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles



Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

Le CNAOP a pour objectif de faciliter l'accès aux origines personnelles des personnes nées dans le secret de l'identité des parents de naissance. Le conseil émet

des avis et formule des propositions relatives à l'accès aux origines lors des séances plénières. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le CNAOP est rattaché au GIP-France Enfance Protégée. Ses membres sont nommés pour trois ans. Depuis sa création en 2002, EFA y représente les associations de familles adoptives.

EFA a participé à 3 séances plénières ainsi qu'à la plénière commune des trois conseils nationaux, CNPE, CNA et CNAOP ([cf. CNA](#)), intégré un groupe de travail sur les accouchements hors établissements de santé et la mise en œuvre du décret du 30/12/2023 relatif à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne et participé aux 6 groupes de travail communs CNAOP-CNA.

Lors du séminaire AFA-CNAOP sur le thème « Autour des origines, histoire de familles ... », outre les thèmes sur l'adoption internationale, Sandrine Dekens, psychologue clinicienne, psycho-thérapeute, coordinatrice nationale d'Enfants en recherche de famille, est intervenue sur le thème « Recherche des origines : entre opportunité et risque ». Le projet de création d'un service public de recherche des origines au sein du GIP France Enfance Protégée a été évoqué.

1.2. La communication institutionnelle

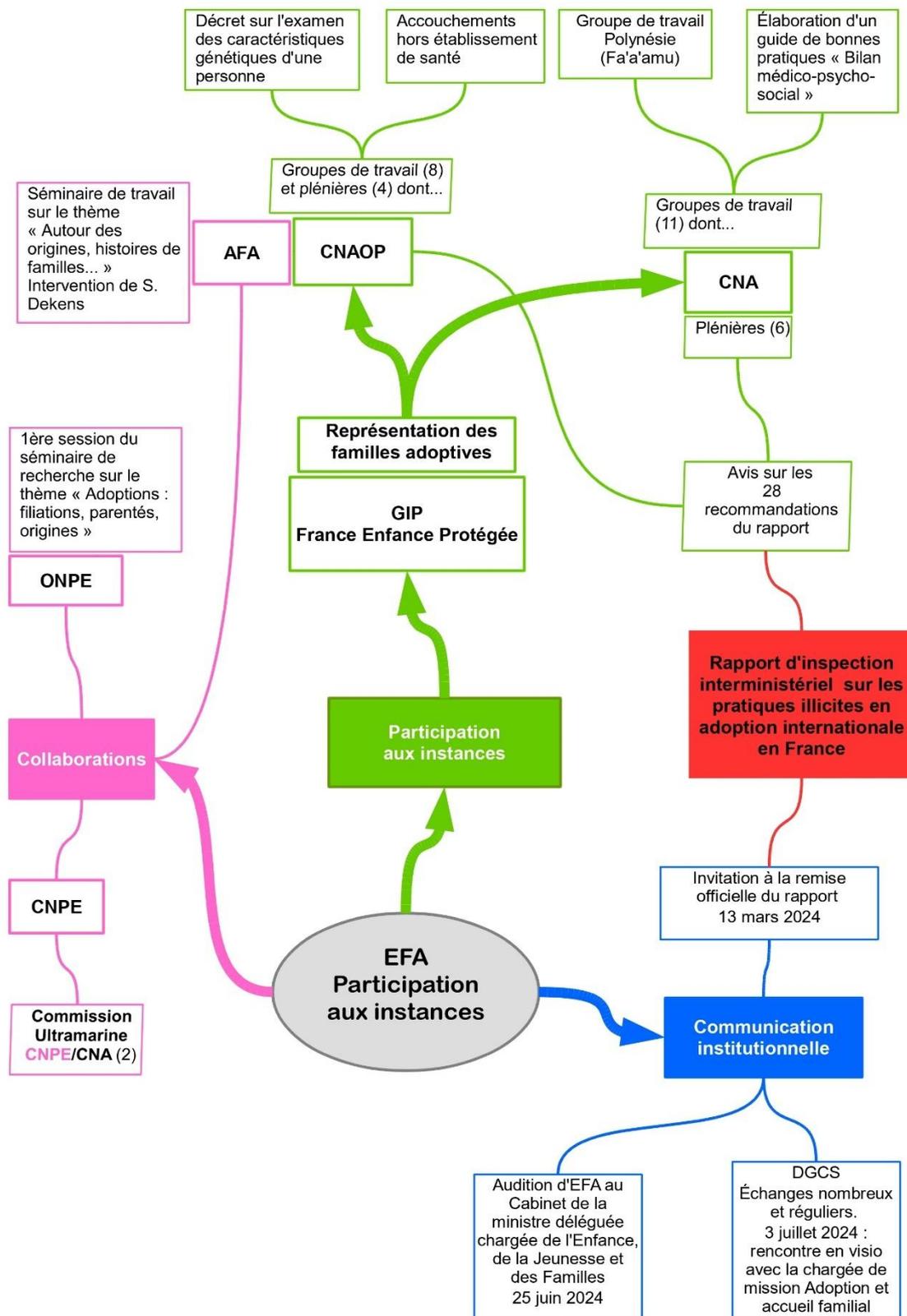
Une représentante d'EFA était présente à la remise officielle du rapport de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale aux ministres le 13 mars.

La ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles

Le 25 juin, une rencontre a permis de présenter EFA, ERF, le service formation, les axes stratégiques récemment votés, et la recherche sur l'impact des pratiques illicites en adoption internationale sur le parcours de vie des familles adoptives. L'accompagnement à la recherche d'origines a également été évoqué.

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Les échanges avec des personnes de la DGCS sont réguliers lors des réunions du CNA et du CNAOP. Le 3 juillet, une rencontre a permis de faire le point sur plusieurs dossiers dont la scolarité des enfants adoptés, le projet de décret sur l'agrément, le congé de représentation et le remboursement des frais de déplacement des représentants associatifs dans les conseils de famille.



2. EFA, une association familiale

Les relations avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

La collaboration avec l'UNAF, en particulier avec UNAFOR, son service de formation, s'est intensifiée du fait de l'appel d'offres des ministères sociaux sur la formation des membres des conseils de famille des pupilles de l'État. [La proposition commune a été retenue](#) et les sessions de formation ont commencé à la fin de l'année.

Les 21 et 22 juin, EFA était présente à l'assemblée générale de l'UNAF à Pau et a participé à la table ronde sur la vie des mouvements sociaux sur la thématique de l'accompagnement.



Le 5 avril, EFA a été invité à participer au groupe d'échanges de l'UNAF « Unis pour les pupilles », à destination des représentants familiaux en conseil de famille, en présence de représentants de la DGCS qui ont rappelé les apports de la loi du 21 février 2022 et présenté les principales dispositions du décret d'application relatif au conseil de famille des pupilles de l'État à venir.

EFA a assisté à 3 réunions de la conférence des mouvements familiaux, portant sur, l'accès aux soins, les défis éducatifs de l'époque et le logement des familles et, en tant que membre de l'UNAF, contribue à la Lettre des mouvements familiaux.

Les relations avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)



La Caisse nationale des allocations familiales a poursuivi son soutien aux actions d'EFA en renouvelant, en juillet 2024, la convention pluriannuelle pour la période 2024-2027. EFA peut ainsi maintenir son offre de soutien à la parentalité et continuer à former et accompagner les associations départementales pour leurs actions dans ce domaine. On peut ajouter qu'EFA apporte une contribution particulière aux priorités de la branche Famille de la CNAF puisque de plus en plus d'enfants susceptibles d'être adoptés sont porteurs de handicaps et qu'EFA travaille à sensibiliser et accompagner les postulants et les familles adoptives sur cette question (cf. [axes stratégiques](#)).

3. Les relations avec les acteurs de l'adoption

La mission de l'adoption internationale



Le Chef de la MAI, Étienne Rolland-Piègue, ayant quitté ses fonctions, il a été remplacé en septembre par Yves Teyssier d'Orfeuil, qu'EFA a rencontré le 4 octobre. Une présentation d'EFA a été faite, assortie d'un échange sur l'avenir de l'adoption internationale.

EFA a également participé à un groupe de travail organisé par la MAI le 8 avril afin d'établir un modèle de convention de mise en relation qui liera l'OAA et les candidats à l'adoption.

L'Agence française de l'adoption



Charlotte Girault, directrice de l'AFA ayant quitté ses fonctions début janvier, a été remplacée par Magali Lavie-Badie. EFA l'a rencontrée le 5 février pour une

présentation mutuelle. Les deux objectifs de l'AFA pour 2024 sont la mise en œuvre de la BDNA (banque de données nationale des agréments) et la recherche des origines. Le point a également été fait sur les projets d'implantation et les accréditations du GIP France Enfance Protégée par les pays d'origine qui avaient accrédité le GIP AFA, ce dernier devant cesser son activité au 31 décembre 2024.

EFA a participé au webinaire portant sur le projet de BDNA organisé par l’AFA le 25 janvier. Le fonctionnement du dispositif d’appui aux départements en flux Inversé pour les pupilles de l’État à besoins spécifiques a également été présenté. Le 29 mai c’était au tour de l’équipe ERF de rencontrer l’équipe de l’AFA chargée de l’adoption nationale et de la BDNA.

Les autres acteurs de l’adoption

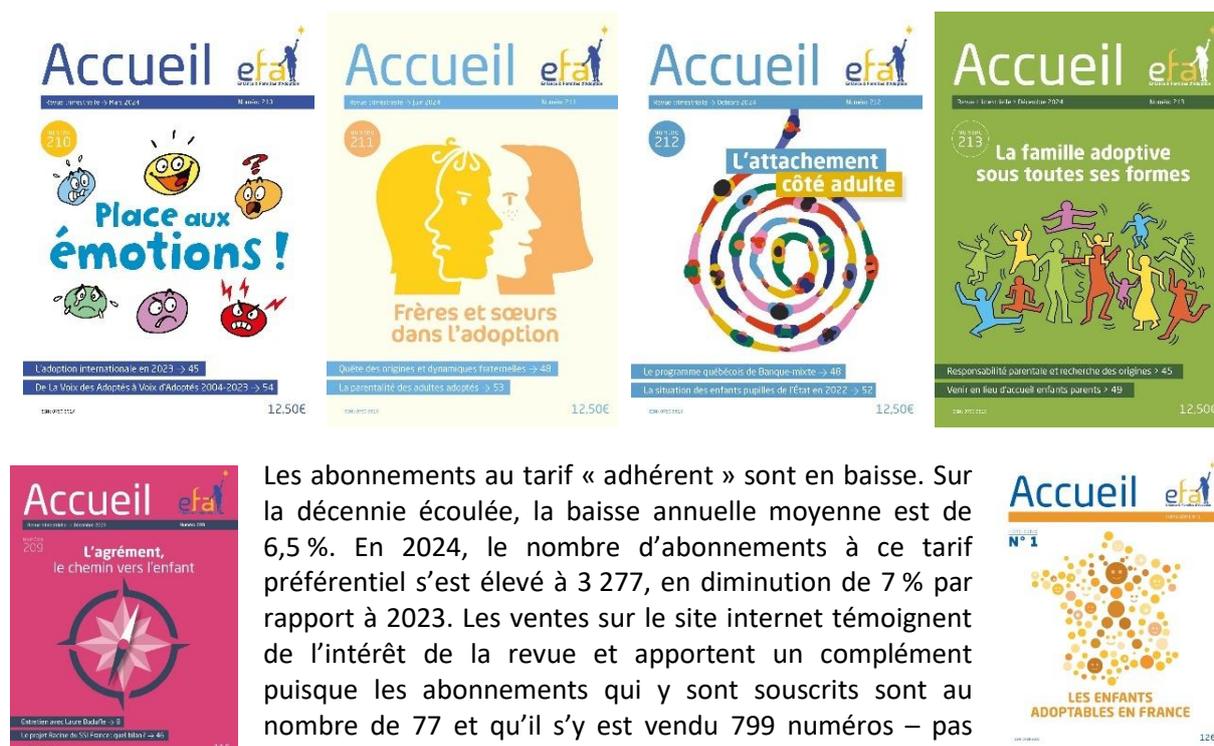
EFA a maintenu ses relations avec les autres acteurs associatifs de l’adoption ou de la protection de l’enfance lors de rencontres informelles durant les réunions du CNA ou à l’invitation de ces acteurs pour des événements qu’ils organisaient, y compris à l’étranger. C’est ainsi qu’EFA a assisté :

- le 19 mars à la conférence proposée par la **FFOAA**, sur « L’adoption : la perspective de la théorie de l’attachement » ;
- le 30 mai au webinaire du **SSI** sur la recherche des origines au cours duquel a été présenté le nouveau projet de coopération financé par la MAI pour l’accompagnement à la recherche des origines avec des institutions membres du réseau SSI ou des associations dans dix pays d’origine ;
- le 30 novembre, à la journée organisée à l’occasion du mois des adopté.e.s par l’association **Racines coréennes** : « Des racines et des adoptions » ;
- le 16 décembre à la célébration des 100 ans du **SSI-France** ;
- du 16 au 18 mai, à une rencontre avec les coordinations de familles adoptives **CORA** (Espagne) et **CARE** (Italie) à Salamanque (Espagne).

4. La communication en direction des adhérents, des professionnels et du grand public

La revue *Accueil*

Publiée depuis 1969, la revue trimestrielle *Accueil* est la seule publication francophone portant sur l’adoption, connue au-delà de nos frontières dans le monde de l’adoption. Son comité de rédaction, en cours de renouvellement, est composé de 4 bénévoles issus de l’équipe fédérale et des associations départementales.



Les abonnements au tarif « adhérent » sont en baisse. Sur la décennie écoulée, la baisse annuelle moyenne est de 6,5 %. En 2024, le nombre d’abonnements à ce tarif préférentiel s’est élevé à 3 277, en diminution de 7 % par rapport à 2023. Les ventes sur le site internet témoignent de l’intérêt de la revue et apportent un complément puisque les abonnements qui y sont souscrits sont au nombre de 77 et qu’il s’y est vendu 799 numéros – pas

forcément les derniers sortis : en 2024, c'est le numéro de décembre 2023 consacré à *L'agrément - le chemin vers l'enfant* qui a été le plus commandé (154 numéros). Le hors série publié sur *Les enfants adoptables en France*, publié fin 2022, reste cependant à ce jour le plus vendu (392, dont 79 cette année).

Lien indispensable avec les associations départementales et les adhérents, *Accueil* est également un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA mais aussi les réalités de la parentalité adoptive en donnant toute leur place aux témoignages des adhérents.

Une présentation attractive sur le site public, l'annonce de chaque parution sur les pages Facebook et Instagram d'EFA, parfois relayées par les associations départementales, ainsi que le paiement en ligne favorisent la vente au numéro.

La Newsletter

Postée tous les deux mois, [la Newsletter EFA](#) s'adresse aussi bien aux adhérents EFA qu'aux institutionnels et autres personnes intéressées par l'activité de l'association puisqu'on y trouve l'actualité de l'adoption, l'agenda d'EFA, les manifestations qui ont eu lieu ou à venir, l'actualité des publications et les prises de position du mouvement. Lors des différents événements, l'inscription offre l'occasion de proposer l'abonnement (gratuit) aux participants.

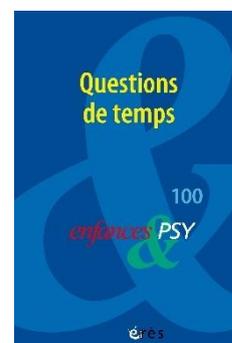


Newsletter

Des événements en direction des professionnels de l'enfance

EFA organise des événements destinés à un public plus large que celui des seuls adoptants et ciblant en particulier les professionnels de l'enfance. On peut citer :

- Les deux demi-journées professionnelles des 3 et 5 décembre, à destination des assistants familiaux, portant sur le thème « L'assistant.e familial.e et l'enfant pupille de l'État ». Au-delà du fond, pour lequel le travail a été important, allant de pair avec la rédaction d'un livret, organisée en visio, cette formation a nécessité une importante préparation (sous la forme de 11 visios avec les différents intervenants). Les médias représentatifs de la profession d'assistant familial n'étant pas très nombreux, la diffusion de l'information en direction du public ciblé a été assez chronophage. Elle a finalement donné lieu à 200 inscriptions (et donc réuni un public plus large). Les retours font valoir que l'initiative a été d'autant plus appréciée que les professionnels concernés n'ont qu'un faible accès aux formations.
- Une visio sur le thème [« Adoption, accueil durable et bénévole et parrainage : des projets de vie adaptés aux besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance »](#), le 14 décembre 2024, par Marie-Laure Bouet-Simon (178 connexions).
- Le dialogue avec la communauté des professionnels de l'enfance peut également se faire à travers des publications. Ainsi en va-t-il de l'article « Le rythme de l'adoption : temps et contretemps de l'adoption »⁴, publié dans la revue *Enfance & Psy*.



⁴ « Le rythme de l'adoption : temps et contretemps de l'adoption », Geneviève Miral et Françoise Toletti, in *Enfance & Psy* n° 100, « Questions de temps », p.103-110 – cf. [équipe Accompagnement](#)

La communication sur internet

Concernant la communication en ligne, elle se fait principalement à travers le site EFA, dont certaines annonces sont relayées sur les réseaux sociaux.

Le site EFA



Enfance & Familles d'Adoption

Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 6 000 familles adoptives et adoptés majeurs. Les objectifs de l'association sont de préparer et guider les candidats à l'adoption, de soutenir les adoptants dans leur parentalité et les adoptés dans leurs interrogations, de proposer des formations aux professionnels, et de fournir des informations sur l'adoption. **EFA ne confie pas d'enfants à l'adoption.**

[Le site internet EFA](#) est la vitrine de l'association. Il constitue la plus importante source d'informations en ligne sur l'adoption, incontournable pour les familles, les candidats à l'adoption, les personnes adoptées et les professionnels, en France et dans les autres pays francophones. Il offre un fonds documentaire riche et informe régulièrement des [actualités](#) et des [prises de position du mouvement](#).

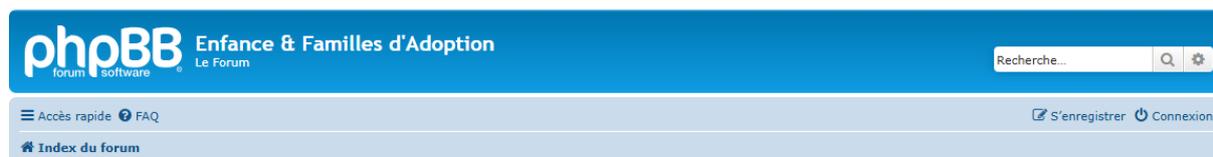
En 2024, on compte plus de 563 000 pages vues par 258 000 visiteurs ; [61 articles ont été publiés](#) dans l'année, portant sur [l'actualité de l'adoption](#) : situation dans les pays étrangers, intervention vis-à-vis des institutionnels, mise en avant des formations destinées aux adoptants et aux professionnels de la santé et de l'adoption, mais également sur [les prises de position de la fédération](#) Enfance & Familles d'Adoption.

Sans surprise, ce sont cependant les articles portant sur les démarches d'adoption ([dossier](#), [agrément](#), [jugement](#), [adoption en France](#), [adoption à l'international](#), etc.) qui concentrent la moitié des consultations du site.

La [boutique EFA en ligne](#) a permis de réaliser 547 commandes, totalisant 1051 produits vendus en particulier la [revue Accueil](#) (hors abonnements) ainsi que des [dons en ligne](#).

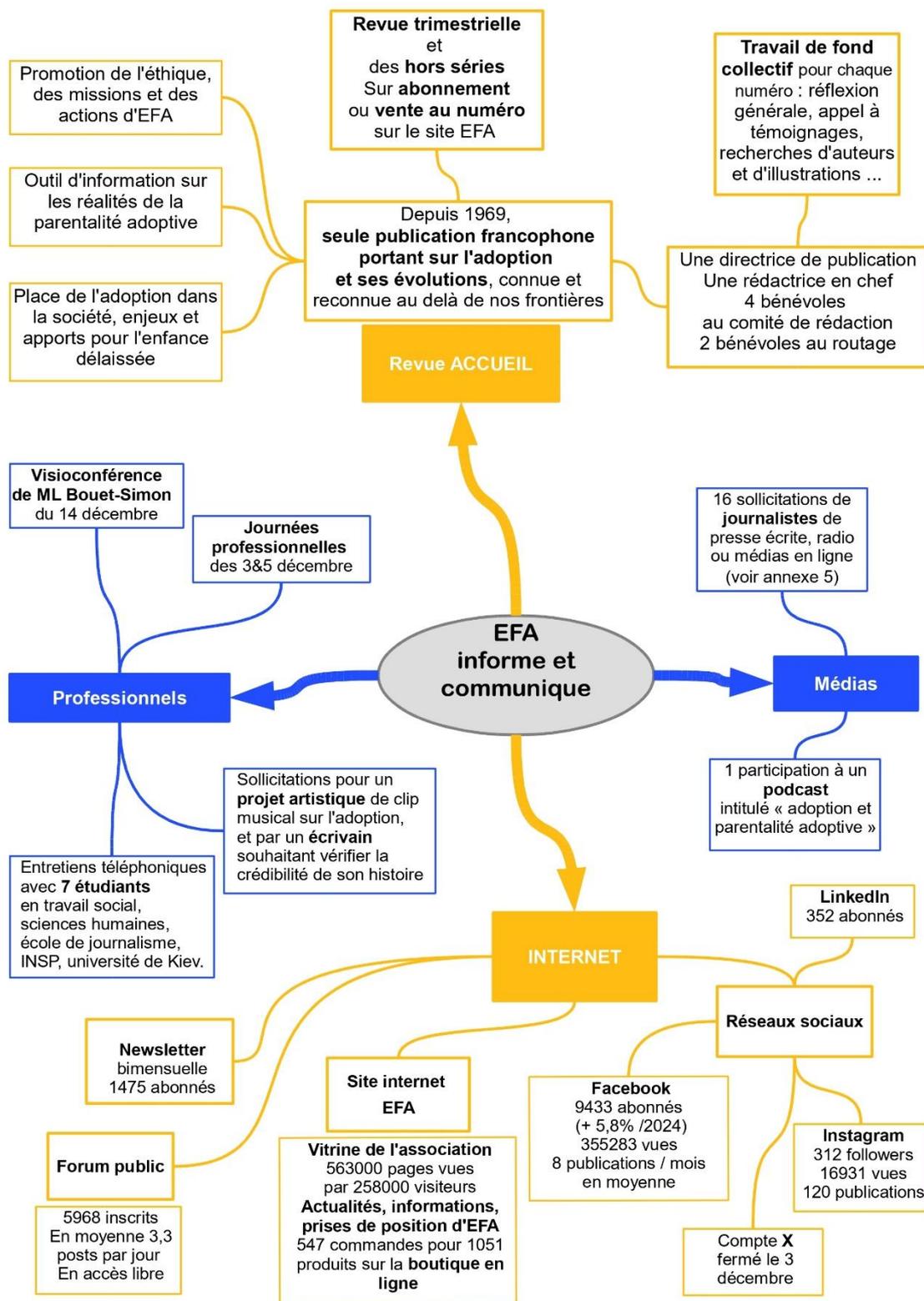
FAIRE UN DON

Le forum public



Modéré par une petite équipe, ce [forum](#) est libre à la lecture. La baisse de fréquentation, liée sans doute à la fois à la perte de vitesse du mode « forum » et à la baisse des adoptions, se confirme. Il compte actuellement 5853 membres inscrits. En 17 ans d'existence, 20 082 messages ont été postés, soit une moyenne d'un peu moins de 3,3 par jour.

Le forum est divisé en neuf sections visant à organiser les échanges. Les profils des membres sont très diversifiés : surtout des postulants en début de parcours mais également des parents en difficulté relationnelle avec leur enfant, des adoptés qui viennent confier leur ressenti, parfois des postulants dans des situations atypiques, à la recherche d'informations juridiques, et très rarement des familles d'accueil. Un petit noyau de participants réguliers se mobilise spontanément pour répondre aux questions, donner des informations, soutenir moralement. Le forum fournit des informations complémentaires à celles des sites officiels, en particulier à ceux qui hésitent à se lancer dans l'aventure et cherchent des informations et témoignages. Ils ont en effet accès librement aux informations fournies, qui restent disponibles indéfiniment, contrairement à l'instantanéité d'une page Facebook ou d'un groupe d'envoi de mails.



Les réseaux sociaux

Facebook et Instagram, X

Sur les réseaux sociaux, EFA gère [une page Facebook](#), [un compte Instagram](#) et un compte X.

La page Facebook compte 9433 abonnés soit une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année précédente, elle a une portée de 355 283 vues pour une moyenne de 8 publications par mois : « coups

de cœur » et « coups de gueule », présentation d'initiatives intéressantes, liens vers le site public, relais des événements organisés par les associations départementales et des partenaires. Espace de convivialité, la page permet les commentaires, auxquels l'équipe d'animation de la page apporte des réponses si nécessaire. La messagerie de la page permet de prendre contact avec EFA, que ce soit pour des renseignements sur l'adoption, la recherche des origines ou des questions diverses auxquelles sont apportées des réponses personnalisées. Un compte Instagram (@enfancefamillesadoption) transmet les publications Facebook (16931 vues, 120 publications et 312 followers).

Le compte X a été fermé le 3 décembre sur décision du conseil administration au vu de l'évolution de ce média.

Les relations avec les médias – et autres contacts

Une équipe de trois personnes traite les demandes des médias et au-delà, demandes qui nécessitent souvent un traitement rapide. Parmi ces demandes :

- celles de 16 journalistes de presse écrite, radio, médias en ligne, ..., en quête de chiffres, documents, éléments de réflexion sur l'adoption nationale, l'adoption internationale, la recherche des origines, l'adoption par les assistants familiaux ou celle d'enfants porteurs de handicap ;
- de même lorsque l'actualité a mis l'adoption sur le devant de la scène (ainsi au moment de l'annonce de la fermeture de l'adoption internationale par la Chine), pour recueillir des témoignages de familles adoptives ou de personnes adoptées ;
- 7 étudiants, pour des travaux, mémoires sur le processus adoptif, la politique de l'adoption, le soutien à la parentalité adoptive, ... Un entretien téléphonique leur a été proposé ;
- EFA a également été sollicité pour un projet de clip musical sur l'adoption, projet relayé sur les réseaux de l'association, ainsi que par un écrivain souhaitant vérifier la crédibilité de son histoire ;
- un membre d'EFA est intervenu dans un podcast intitulé « Adoption et parentalité adoptive ».

EFA, organisme de formation

La Fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est un organisme de formation déclaré auprès de la DIRECCTE sous le numéro 11 75 35 176 75.

EFA Formation est l'entité d'EFA dédiée aux formations externes et internes. EFA Formation s'adapte aux évolutions du contexte de l'adoption et propose une offre de formation répondant aux questionnements et difficultés des professionnels. Les formations sont organisées dans les locaux de la Fédération ou réalisées sur site à la demande des institutions. Elles couvrent différents aspects administratifs, juridiques, médicaux, psychologiques et sociologiques de l'adoption nationale et internationale, et sont assurées par une équipe de formateurs professionnels. EFA répond notamment aux demandes des services adoption, des organismes autorisés pour l'adoption et des associations.

1. Le fonctionnement du Pôle Formation

1.1. L'organisme de formation

La certification Qualiopi

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification par un organisme tiers des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés. La marque Qualiopi vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences autant qu'à permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers. **En 2023, EFA a été certifié Qualiopi** suite à un audit initial. En 2025, EFA sera soumis à un audit de surveillance qui permettra de maintenir la certification.

La (ré)organisation

EFA Formation propose 3 types de formation différents :

Type de formation	Bénéficiaires	Périmètre
Formations externes	Professionnels de l'adoption et postulants à l'adoption	Commission formation
Formations internes	Adhérents EFA	Vie du Mouvement
Ateliers (hors ERF)	Adhérents EFA	Équipe Accompagnement
Ateliers (ERF)	Adhérents EFA	ERF

La Commission formation

La Commission formation se réunit mensuellement pour aborder des sujets relatifs à l'ensemble de l'activité formation. En plus de la responsable de formation, elle est constituée de cinq administrateurs fédéraux, du directeur de la fédération et d'un membre du comité fédéral. Elle traite aussi bien de la structuration de l'offre de formation (ingénierie, pédagogie, administratif, financier, logistique) que de la confection du catalogue des formations externes, de la conception de nouveaux projets de formation, du suivi du processus de certification Qualiopi, de la constitution de l'équipe pédagogique. Cette année, elle a tout particulièrement travaillé sur l'appel d'offres DGCS copiloté par EFA et l'UNAF de même qu'elle en effectue le suivi au fil du temps.

1.2. Les évènements marquants

Logiciel de formation

EFA Formation s'est doté d'un logiciel de formation : **Hop3Team**. Ce logiciel, pensé pour la formation, regroupe l'ensemble des informations relatives aux formations : clients, formateurs, participants, programmes, sessions... Tous les documents (convocations, conventions, attestations de formation, fiches de présence...) sont générés depuis ce logiciel pour chaque formation, ce qui représente un gain de temps conséquent et améliore la qualité du suivi administratif de chaque formation. Chaque formateur a accès à un espace extranet sur lequel il retrouve les documents et les informations nécessaires à son intervention et, de la même manière, chaque participant. Le logiciel peut également générer le bilan pédagogique et financier (BPF) à envoyer chaque année au ministère du Travail.

Contractualisation avec les formateurs

Après plusieurs mois de discussions, de négociations et de modifications, la **convention de prestation avec les formateurs sous-traitants** a été finalisée et validée par la fédération EFA et les formateurs. La première convention a été signée pour la formation « Évaluer le statut de l'enfant confié à la lumière de la théorie de l'attachement et des neurosciences affectives et sociales (CESSEC) » qui a eu lieu les 7 et 8 novembre. Le **contrat à durée déterminée d'usage** (CDDU) proposé aux formateurs salariés a évolué pour devenir un **contrat à durée déterminée de formateur occasionnel** et la **charte d'engagement qualité** a été mise à jour.

Marchés publics

Trois marchés publics ont été remportés par EFA Formation en 2024, avec la Collectivité territoriale de Martinique (3 sessions de formation ayant eu lieu en janvier, février et mars), le Conseil départemental du Lot-et-Garonne (12 sessions de formation étalées sur 4 ans jusqu'en 2028) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), dont l'appel d'offres, très attendu, a été publié le 27 février : il s'agit de la mise en place des formations « Conseils de famille de la tutelle des pupilles de l'État ». Cet appel d'offres a été remporté dans le cadre d'un partenariat EFA Formation et UNAFOR. Le marché concerne 29 sessions de formation par an étalées sur 4 ans jusqu'en 2028, soit un total attendu de 116 sessions. Deux premières sessions ont été organisées en décembre, les 27 sessions suivantes ont été planifiées sur le premier semestre de 2025.

2. Le bilan global

En 2024, EFA Formation a animé 34 sessions de formation à destination de 609 personnes pour un total de 464 heures de formation. Toutes formations confondues, on note une augmentation globale du nombre de formations (42 %), du nombre d'heures de formation (11 %) et du nombre de participants (87 %) par rapport à l'année 2023.

3. La formation externe

Le bilan global des formations externes

Les formations externes regroupent trois types de formation : les formations externes catalogue (FEX) - les formations externes sur mesure (FCE) - les parcours vers l'adoption (FPP).

EFA Formation a animé 22 sessions de formations externes à destination de 462 personnes pour un total de 338 heures de formation. Par rapport à l'année 2023, on note une augmentation globale du nombre de formations (29 %), du nombre d'heures de formation (1 %) et du nombre de participants (89 %).

Les formations externes catalogue (FEX)

EFA Formation a animé 1 session de formation externe catalogue à destination de 6 professionnels pour un total de 14 heures de formation (taux de satisfaction : 97 %). EFA Formation constate une baisse des inscriptions à ses formations externes catalogue, une seule formation ayant été maintenue sur un total de 13 formations proposées.

Le manque de succès des propositions du catalogue peut s'expliquer par deux raisons :

- le catalogue a été publié beaucoup trop tard (janvier 2024), ce qui n'a pas permis aux Conseils départementaux d'ouvrir des lignes budgétaires et d'anticiper l'inscription de leurs agents aux formations ;
- certaines formations ont été proposées au catalogue alors qu'elles conviennent mieux à des modalités sur-mesure.

Les formations externes sur mesure (FCE)

EFA Formation a animé 15 sessions de formations externes sur mesure à destination de 308 professionnels pour un total de 222 heures de formation (taux de satisfaction : 94 %). EFA Formation a répondu à 25 demandes de formation :

- 10 projets aboutis pour un total de 15 sessions de formation
- 7 projets non aboutis, les commanditaires n'ayant pas donné suite
- 3 réponses négatives
- 5 projets en cours, réponses attendues en 2025

Ces demandes de formations ont des provenances diverses, allant de la DGCS à une pouponnière en passant par les instances diverses de différentes collectivités territoriales.

Les parcours vers l'adoption (FPP)

EFA Formation a animé 6 parcours à destination de 148 postulants à l'adoption pour un total de 102 heures de formation. Les parcours vers l'adoption pour les postulants rencontrent toujours un vif succès. Les sessions sont systématiquement complètes et il est nécessaire de créer des listes d'attente. Un nouveau parcours a été proposé en 2024 « Questionner son champ des possibles pour affiner son projet d'adoption et savoir le transmettre ». Il répond également à un besoin puisque deux sessions ont été organisées pour répondre à toutes les demandes d'inscription.

4. La formation interne

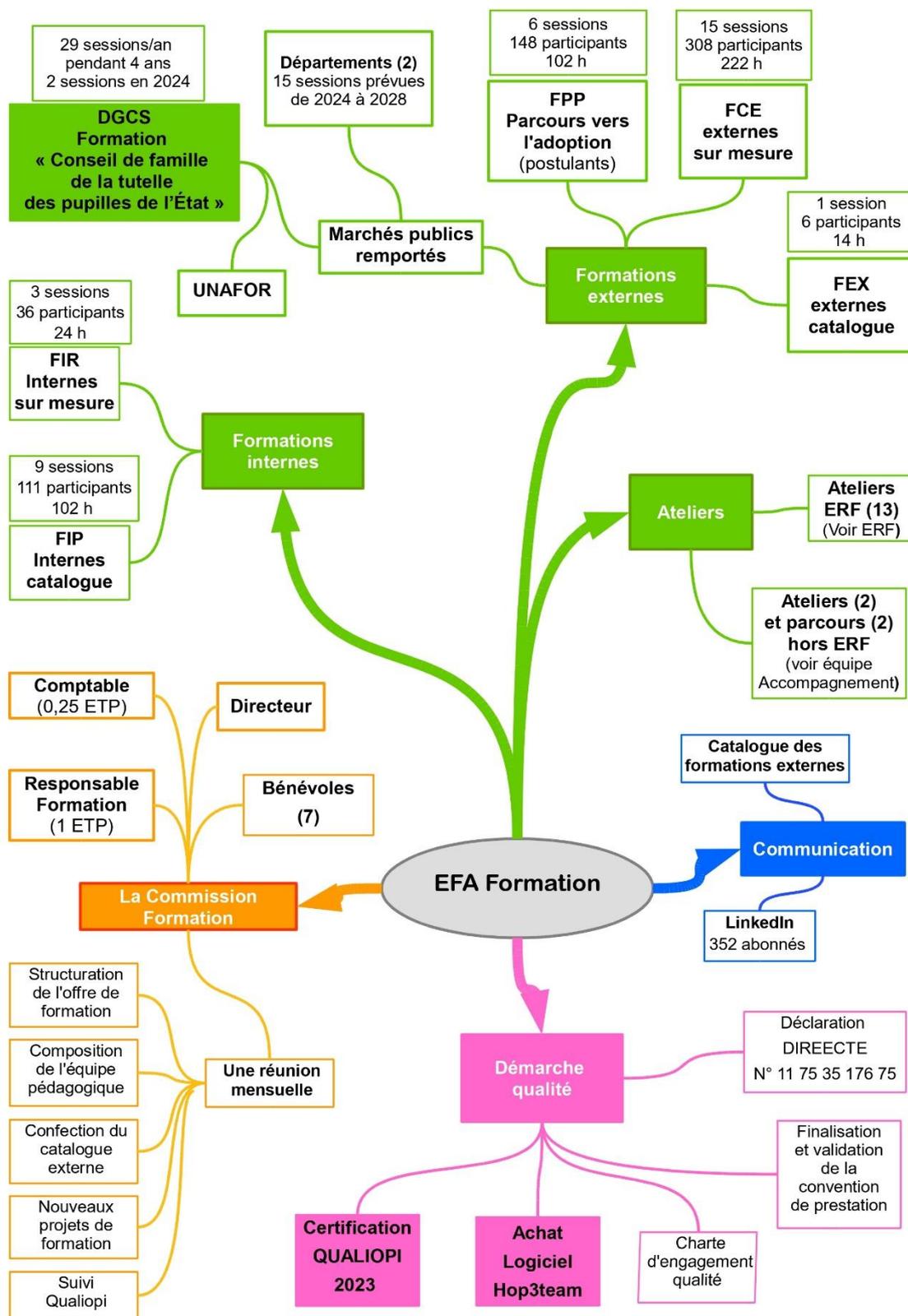
Le bilan global des formations internes

Les formations internes regroupent deux types de formation : les formations internes catalogue (FIP) et les formations internes sur mesure (FIR). À mi-année, la formation interne a été rattachée à la Vie du Mouvement, afin de la dynamiser et de la rendre plus en phase avec les besoins et attentes des bénévoles. Cette activité, non soumise au référentiel Qualiopi, tente néanmoins dans la mesure du possible de s'y référer afin de préserver la qualité acquise. On note une augmentation globale du nombre de formations (71 %), du nombre d'heures de formation (52 %) et du nombre de participants (81 %).

Les formations internes catalogue (FIP)

EFA Formation a animé 9 sessions de formation à destination de 111 bénévoles départementaux pour un total de 102 heures de formation. Contrairement aux formations externes, les formations internes catalogue sont en augmentation par rapport à l'année précédente. À cela trois raisons possibles :

- la journée des membres d'EFA siégeant dans les CFPE et les commissions d'agrément est incluse dans le périmètre des formations contrairement aux années précédentes ;
- une nouvelle formation sur la Commission d'agrément a été proposée au catalogue ;
- de nombreuses demandes des représentants en Conseil de famille ont conduit à multiplier le nombre de sessions.



Les formations internes sur mesure (FIR)

En 2024, EFA Formation a animé 3 sessions de formation à destination de 36 bénévoles départementaux pour un total de 24 heures de formation. Pour les formations internes sur-mesure, la situation est équivalente à celle de 2023 sous une forme légèrement différente : les formations sont plus courtes mais elles attirent le même nombre de participants.

Sommaire des annexes

[Annexe 1 - L'organisation des équipes fédérales au 31/12/2024](#)

[Annexe 2 - La ligne d'écoute nationale, bilan](#)

[Annexe 3 - Interventions et réunions institutionnelles](#)

[Annexe 4 - Interventions des équipes fédérales dans les associations départementales](#)

[Annexe 5 - Interventions dans les médias](#)

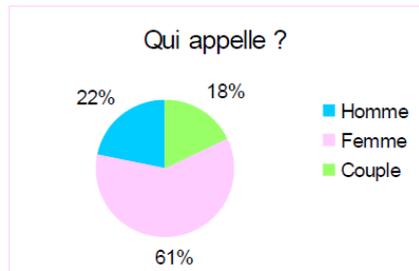
Annexe 1 - L'organisation des équipes fédérales au 31/12/2024

<p>PERSONNEL SALARIÉ Éric Masse-Le Goanvic, directeur Laetitia Édouard, coordination vie associative Houdyati Bamili, secrétaire comptable Sandrine Dekens, coordinatrice ERF Geneviève Miral, secrétariat ERF Estelle Pilon, responsable Formation</p>	<p>BUREAU- Anne Royal, présidente Marie-Hélène Delorme, Myriam Mony, Sébastien Testa-Le Mintier, vice-présidents Jean-François Choulet, trésorier Claire Lecuir, trésorière adjointe Sylvine Venetz, secrétaire générale Geneviève Grangeas, secrétaire générale adjointe</p>	<p>Autres membres du CA Janny Farrell, Isabelle Gautraud, Brigitte Meaume, Sylvie Merlier, Karine Nivelais, Jacques Vaugelade</p>	<p>Membres du comité fédéral Personnes-ressources</p>
Équipes thématiques		Commissions transversales	
<p>ADOPTION NATIONALE (ERF enfance délaissée) adoptionnationale@adoptionefa.org Karine Nivelais, référente Anne Royal, Geneviève Grangeas, Sylvie Merlier, Bertrand Morin, Marie-Joseph Picavet Valérie Gosseaume, Bénédicte Dumarcher</p> <p>ERF erf@adoptionefa.org Sandrine Dekens, coordinatrice ERF, Geneviève Miral, Karine Nivelais, Odile Baubin</p> <p>CONSEIL DE FAMILLE, commission d'agrément cdfpe-cag@adoptionefa.org Sylvie Merlier, Karine Nivelais, Anne Royal Valérie Gosseaume, Bertrand Morin, Nathalie Parent, Marie-Joseph Picavet</p>	<p>SCOLARITÉ scolarite@adoptionefa.org Marie-Hélène Delorme, référente, Mathilde Rabut, Janny Farrell, Isabelle Gautraud, Anne Dubois-Dejean, Laetitia Hubert, Christine Judek, Caroline Plumejeau, Véronique Stéphan</p> <p>REVUE Accueil revueaccueil@adoptionefa.org Anne Royal, dir. de la publication, Marie-Hélène Delorme, référente Geneviève Miral, rédactrice en chef, Nathalie Parent, Richard Crescenzo, Nadine Fontaine, Béatrice de Pommereau, Hervé Bullier, Soizic Fourny-Blanchard, (routage)</p>	<p>FORMATION EXTERNE formation@adoptionefa.org Myriam Mony, référente Estelle Pilon, responsable formations, Éric Masse, Houdyati Bamili, Jean-François Choulet, Janny Farrell, Brigitte Meaume, Karine Nivelais, Anne Royal, Sébastien Testa-Le Mintier, Anne-Marie Dussol</p> <p>VIE DU MOUVEMENT – COMMUNICATION et FORMATION INTERNE viemouvement@adoptionefa.org Janny Farrell, référente Éric Masse, Laetitia Édouard, Anne Royal, Marie-Hélène Delorme, Marie-Joseph Picavet, Sébastien Testa-Le Mintier, Jacques Vaugelade, Bernard Audourenc, Mireille Cail</p> <p>L'Intranet siteprive@adoptionefa.org Éric Masse, Éric Losego, coordinateur</p> <p>LIREFA Modération : Bernard Audourenc, Mireille Cail, Anne Royal, François Vaslin interventions-AD@adoptionefa.org Janny Farrell, Sylvine Venetz</p>	<p>FINANCES commission-finances@adoptionefa.org Houdyati Bamili, Éric Masse, Jean-François Choulet, référent, Marie-Hélène Delorme, Claire Lecuir, Anne Royal</p> <p>COMMUNICATION EXTERNE Communications extérieures Geneviève Miral</p> <p>Relations média contact.media@adoptionefa.org Karine Nivelais, référente, Janny Farrell, Anne Royal, Éric Masse</p> <p>Site public sitepublic-ad@adoptionefa.org Jacques Vaugelade, référent, François Vaslin, coordinateur, Éric Masse, Laetitia Édouard, Anne Royal</p> <p>Forum Patricia Bonnet</p> <p>Facebook Claire Lecuir, référente, Anne Royal</p> <p>LinkedIn Sébastien TestaLe Mintier, référent, Laetitia Édouard, Estelle Pilon</p> <p>Suivi des recherches et études Jacques Vaugelade, référent, Myriam Mony</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ Sylvine Venetz, référente Claire Lecuir, Karine Nivelais, Anne Royal, Anne-Marie Dussol, Françoise Toletti, Audyl de Courcelles, Mathilde Rabut Mireille Chatelard-Asensio, Blandine Hamon, Danielle Le Negaret, Elisabeth Maillet, Mylone Rouanne, Marie-Hélène Theurkauff</p>	<p>ORIGINES origines@adoptionefa.org Anne Royal, référente Myriam Mony, Sylvine Venetz, Nathalie Parent, Catherine Poirson-Chevalier</p>	<p>QUESTIONS JURIDIQUES Anne Royal, référente, Sylvie Merlier, Éric Masse, Nathalie Parent</p>	<p>REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES CNAOP : Anne Royal CNA : Anne Royal, Sébastien Testa-Le Mintier GIPFEP : Myriam Mony, Anne Royal UNAF : Anne Royal, Sébastien Testa-Le Mintier, Mathilde Rabut</p>
<p>SANTÉ Sébastien Testa-Le Mintier, référent, Odile Baubin, Philippe Badin, Cécile Chapuis-Vandenbogaerde, Alexandra Derameaux, Estelle Gaillard, Isabelle Gautraud, Marie-Laure Heim, Françoise Monceaux, Marie-Sophie Noel-Bleton, Anne Pierredon, Gwenola Rideau, Cécile Rouet</p>	<p>ADOPTION INTERNATIONALE Brigitte Meaume, référente Myriam Mony, Anne Royal, Anne-Marie Dussol, Catherine Poirson-Chevalier</p>		

Annexe 2 - La ligne d'écoute nationale, bilan

8 écoutantes – 71 permanences (dont 14 sans appel) – 102 appels
(dont 14 % émanant d'adhérents EFA déclarés)

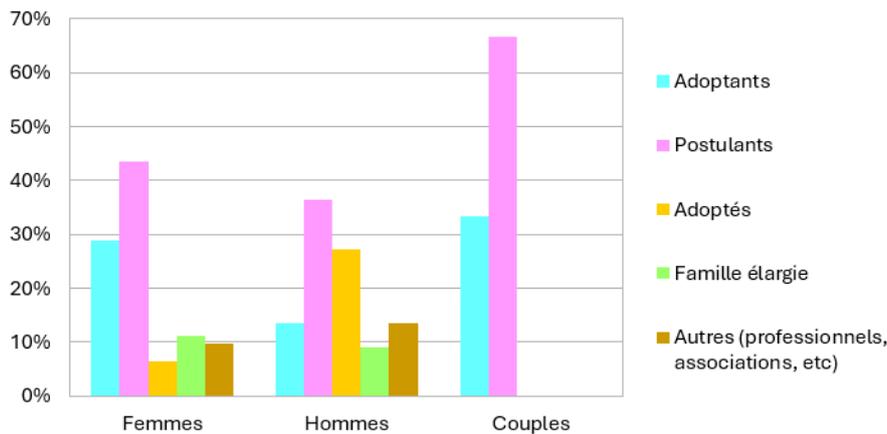
Généralités



Durée moyenne des appels
25 mn
(De 3 à 90 mn)

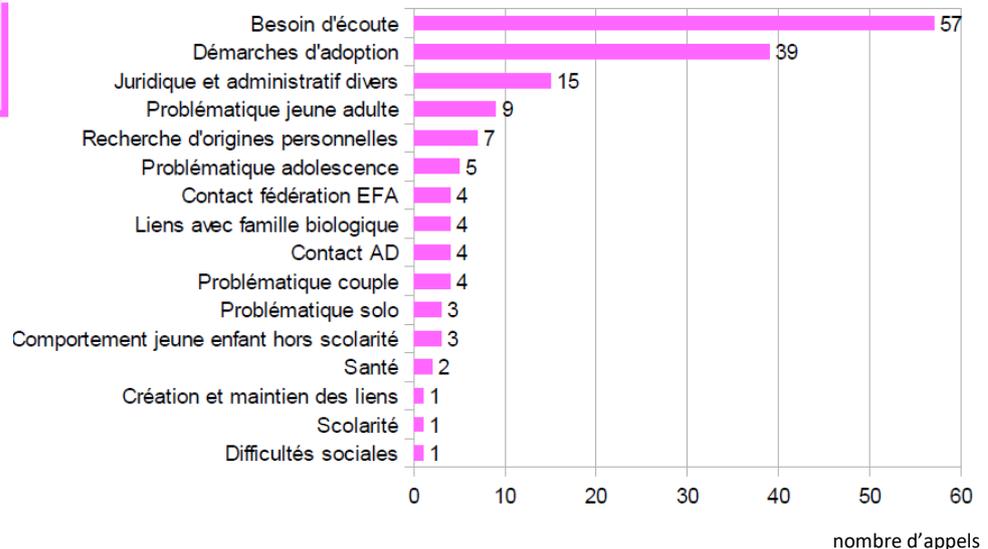
Âge moyen des appelants
(lorsque connu)
46,9 ans

Appelants : quel lien avec l'adoption

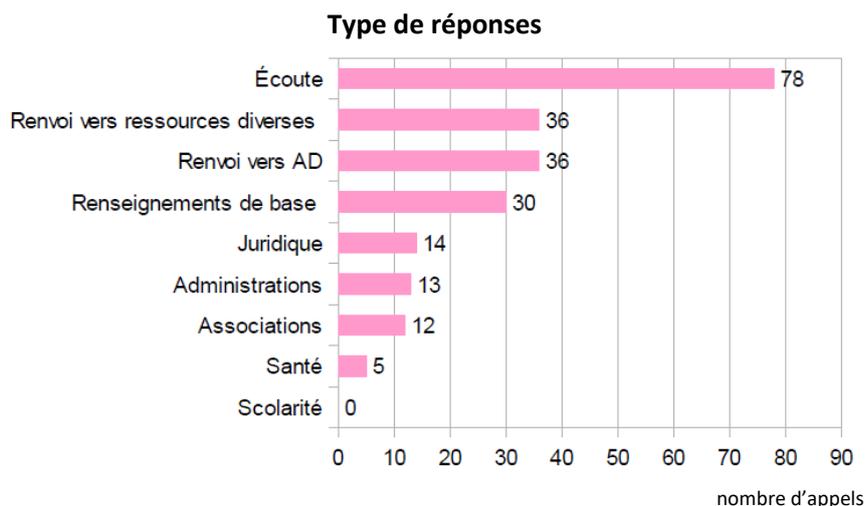


Motifs

Nombre moyen de motifs par appel
1,56



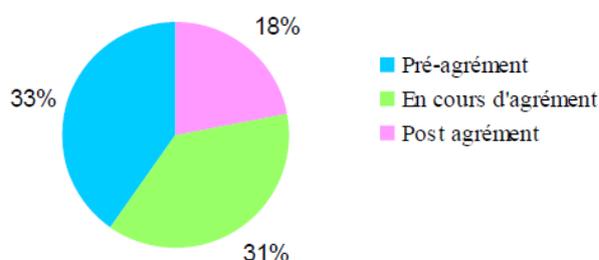
Réponses



Nombre moyen de réponses par appel
2,2

Postulants

Postulants : à quel stade de procédure ?



Âge moyen des postulants
43,1 ans

Durée moyenne des appels
23 mn

38%
des appels

Démarches d'adoption	Nombre	Détails	Nombre	Pays
Basique : comment adopter ?	11			
Procédures d'agrément en cours	12	Équipe d'investigation	1	
		Rapports	3	
		Notice	1	
		Refus	2	
		Autres	5	
Adoption en France	5	Enfant du conjoint	2	
		Divers	3	
Adoption internationale	5	sans lien de parenté	2	Tunisie, Israël
		Enfant du conjoint	0	
		Intrafamiliale	3	Pakistan, Sénégal, Guinée Conakry

Adoptants

Par des familles de 27 enfants adoptés et 5 enfants biologiques.

Âge moyen des enfants adoptés concernés : 19,4 ans (6 à 37 ans)

La grande majorité (81,5 %) des parents appelants expriment un besoin d'écoute.

Durée moyenne des appels
36 mn

40,7 % des appels concernent des problématiques d'adolescents ou de jeunes adultes : agressivité, violence, rejet de l'autorité, vols, mensonges. Avec l'expression d'inquiétude voire d'épuisement parental.

26%
des appels

Un seul appel concerne des recherches d'origines personnelles.

Adoptés

10 appels

- 4 femmes,
- 6 hommes.

Âge moyen (pour les 6 appelants ayant donné leur âge) 43 ans (20 à 62).

6 appels concernent des recherches d'origines, dont 3 à l'étranger (Haïti, ex-Yougoslavie, Maroc).

6 appels expriment un besoin d'écoute.

10%
des appels

*Durée
moyenne
des appels*
24 mn

Famille élargie, entourage

9 appels, émanant d'un grand-père, de membres de la fratrie, d'ami(e)s.

Dont 4 appels pour des demandes d'adoption intrafamiliale.

7%
des appels

*Durée
moyenne
des appels*
21 mn

Annexe 3 - Interventions et réunions institutionnelles

Janvier

- 23 janvier : réunion plénière du **CNA**, lors de laquelle la présidente du CNA a présenté les 28 recommandations du rapport sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, les auteurs n'ayant pu être présents. Les associations et collectifs de personnes adoptées ont été invitées à cette occasion. Représentant EFA : Anne Royal
- 25 janvier : webinaire sur le projet de BDNA par l'**AFA**. La future base de données nationale pour les agréments (BDNA) a pour objectif de faciliter la gestion des demandes d'agréments et le partage d'informations entre départements tout en facilitant les recherches de candidats adaptés aux profils des enfants pupilles de l'État. Présentation du fonctionnement du dispositif d'appui aux départements en flux inversé pour les pupilles de l'État à besoins spécifiques. Un groupe de travail avec des départements volontaires doit être mis en place rapidement. Représentants EFA : Geneviève Miral, Anne Royal

Février

- 5 février : rencontre visio avec la nouvelle directrice de l'**AFA**, Madame Magali Lavie-Badie, pour une présentation mutuelle. Informations diverses, dont celle portant sur l'accréditation des pays d'origine : ceux qui avaient accrédité l'AFA doivent maintenant accréditer France Enfance Protégée. Le processus est long, à ce jour 7 accréditations sur 22 ont été obtenues. Représentantes EFA : Anne Royal, Brigitte Meaume, Karine Nivelais
- 8 février : groupe de travail du **CNAOP** : accouchements hors établissements de santé et mise en œuvre du décret du 30/12/2023 relatif à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne. Représentante EFA : Anne Royal

Mars

- 1^{er} mars : réunion de bureau du **CNA** en visio. Préparation de la réunion plénière des trois conseils (CNA/CNPE et CNAOP) du 22/03/24 ; EFA demande que le CNA prenne position sur les congés parentaux des familles adoptives, dans le cadre de la réforme du congé de naissance. Représentante EFA : Anne Royal
- 12 mars : conseil d'administration du **GIPFEP**. Représentante EFA : Myriam Mony
- 13 mars : invitation à la **remise officielle du [rapport de la mission d'inspection inter-ministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale](#)** à Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, et à Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger. Représentante EFA : Anne Royal
- 15 mars : réunion plénière du **CNA** en visio : discussion sur le rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France, et les suites à donner (axes de travail, méthodologie, calendrier), préparation de la plénière commune des trois conseils du 22 mars, guide des bonnes pratiques des Conseils de famille élaboré par la DGCS. Représentante EFA : Anne Royal
- 19 mars : conférence de la **FFOAA**, sur « L'adoption : la perspective de la théorie de l'attachement » par Blaise Pierrehumbert, docteur en psychologie, chercheur au service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de Lausanne. Représentante EFA : Brigitte Meaume

- 21 mars : conférence nationale des mouvements familiaux **UNAF** consacrée à « L'accès aux soins, une préoccupation majeure pour les familles ». L'intervention d'EFA a porté sur la nécessité de développer la prévention au niveau de l'enfance, de toutes les enfances. Représentant EFA : Philippe Badin
- 22 mars : réunion plénière commune des trois conseils nationaux, **CNPE, CNA et CNAOP**. Actualité des conseils. Recherche des origines : où en est-on aujourd'hui ? Intervention de Sarah El Hairy avec les membres. Soutenir la réussite scolaire des enfants protégés : point de situation et revue de littérature de l'ONPE, présentation des travaux du groupe de travail DGCS/DGESCO, présentation du projet Pygmalion par SOS Villages d'enfants, regards croisés avec des invitées-expertes de l'Éducation nationale. Représentants EFA : Anne Royal et Sébastien Testa--Le Mintier

Avril

- 4 avril : réunion plénière du **CNAOP** : méthodologie de travail proposée par le CNA pour élaborer un avis conjoint CNAOP-CNA, à la suite du rapport sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Représentante EFA : Anne Royal
- 5 avril : groupe d'échanges de l'**UNAF** « Unis pour les pupilles », à destination des représentants familiaux en conseil de famille, en présence de représentants de la DGCS. Représentante EFA : Anne Royal
- 5 avril : réunion de bureau du **CNA**. Validation de la méthode de travail en groupes thématiques en vue de la rédaction d'un avis sur les recommandations du rapport interministériel relatif aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. Débat autour du guide des bonnes pratiques en conseil de famille visant à actualiser et compléter le guide de la DGCS : le CNA propose de mettre en place un groupe de travail. EFA a demandé et obtenu un accord de principe pour la mise en place d'un groupe de travail sur l'articulation du projet de vie des pupilles avec le projet pour l'enfant. Représentante EFA : Anne Royal
- 8 avril : groupe de travail organisé par la **MAI** sur le modèle de Projet de mise en relation (PMER), désormais désigné « Convention de mise en relation » (CMER) entre l'OAA et les candidats à l'adoption. Représentante EFA : Anne Royal
- 10 avril : conseil d'administration du **GIP France Enfance Protégée**. Représentante EFA : Myriam Mony
- 11 avril : commission ultra-marine du **CNPE-CNA**. Audition d'Éric Delamare, Défenseur des enfants, qui donne son regard sur la protection de l'enfance dans les territoires ultramarins, indiquant que les besoins fondamentaux des enfants ne sont pas pris en compte et faisant part de situations alarmantes : dégradation de la santé publique, manque d'eau, professionnels dans l'urgence permanente. Représentantes EFA : Anne Royal et Nathalie Parent
- 22, 23, 24 avril : groupes de travail thématiques **CNA/CNAOP** sur le rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. Groupe 1 : le traitement du passé ; groupe 2 : la recherche des origines, la conservation des documents et l'accompagnement ; groupe 3 : le renforcement du cadre légal, la formation et les OAA. Outre les membres du CNA et du CNAOP, étaient également invités les collectifs et associations d'adoptés. Le travail va se poursuivre en juin afin de pouvoir rendre un avis en septembre. Représentante EFA : Anne Royal
- 25 avril : réunion plénière du **CNAOP** (initialement programmée au 28 mars et reportée). La réunion ayant lieu uniquement en présentiel et compte-tenu de la surcharge de réunions institutionnelles cette semaine-là, EFA s'est fait représenter.
- 26 avril : rencontre en visio de Charlotte Cardin-Taillia, conseillère fonction publique hospitalière, neutralité, égalité et diversité dans le service public au **cabinet du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques**, Stanislas Guérini, avec

Monique Limon, présidente du CNA. L'objet de la rencontre était de sensibiliser le cabinet à la réforme du congé parental pour les familles adoptives et, à la demande d'EFA, aux difficultés des fonctionnaires à partager le congé d'adoption avec l'autre parent non-fonctionnaire ainsi qu'à la non prise en compte des enfants adoptés après le 1^{er} janvier 2004 dans le calcul de la retraite des mères fonctionnaires.
Représentante EFA : Anne Royal

Mai

- 2 mai : rencontre avec le **secrétariat général des ministères sociaux** au sujet du marché public national de la formation des membres des conseils de famille Représentantes EFA : Claire Lecuir, Anne Royal, Estelle Pilon
- 14 mai : réunion de bureau **CNA/CNAOP** consacrée à la synthèse des avis sur les recommandations du rapport d'inspection. Représentante EFA : Anne Royal
- 16 mai : **UNAF**, conférence des mouvements familiaux, sur le thème « Être parents en 2024, quels sont les défis éducatifs, quels axes de soutien privilégier ? ». Représentante EFA : Mathilde Rabut
- 16-18 mai : rencontre à Salamanque (Espagne) avec les coordinations de familles adoptives **CORA** (Espagne) et **CARE** (Italie). Échanges et présentation des trois associations aux professionnels espagnols œuvrant en adoption et placement familial. Représentantes EFA : Mireille Cail, Anne Royal
- 29 mai : rencontre de l'équipe ERF avec l'équipe **AFA** chargée de l'adoption nationale et de la BDNA (Base de données nationale des agréments) Représentantes EFA-ERF : Odile Baubin, Sandrine Dekens, Geneviève Miral
- 30 mai : webinaire du **SSI sur la recherche des origines**. Témoignages de personnes adoptées ou de parents qui ont fait appel au SSI dans le cadre du projet Racine. Présentation du nouveau projet de coopération financé par la MAI pour l'accompagnement à la recherche des origines avec des institutions membres du réseau SSI ou des associations dans dix pays d'origine. Représentantes EFA : Anne Royal et Geneviève Grangeas
- 31 mai : réunion de bureau du **CNA**. Quelques explications de la DGCS sur le décret relatif au conseil de famille des pupilles de l'État paru le jour même au JO. Débat sur la préparation des candidats à l'agrément prévue par la loi visant à réformer l'adoption, dont la DGCS indique qu'elle serait d'application immédiate par les départements. Représentante EFA : Anne Royal

Juin

- 7 juin : séance plénière du **CNA (visio)**. À la demande de certaines associations dont EFA, Olivier de Frouville, président du Comité sur les disparitions forcées des Nations Unies, et Anne Caron- Déglise, avocate générale à la Cour de cassation, sont venus débattre de la déclaration conjointe de l'ONU sur les adoptions internationales illégales du 5 décembre 2022. L'ONPE a ensuite présenté son travail sur la situation des pupilles, sans nouveauté puisque le rapport au 31 décembre 2022 n'est pas paru. Représentants EFA : Anne Royal et Sébastien Testa--Le Mintier
- 12, 17, 18 juin : groupes de travail thématiques **CNA/CNAOP** sur le rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. Représentante EFA : Anne Royal
- 13 juin : réunion du **CNA** sur la Polynésie. Depuis les derniers arrêts de la Cour de cassation, il n'est plus possible de recueillir un enfant polynésien dans le cadre de l'adoption traditionnelle (le Fa'a'amu) et d'obtenir du juge qu'il prononce une DAP en faveur d'adoptants qui n'étaient pas connus des parents biologiques avant la conception de l'enfant concerné. Rappel des textes de lois applicables en Polynésie, explication de ce qu'est le Fa'a'amu, les traditions polynésiennes et les incidences de la décision de

la Cour de cassation sur les bébés. Si la loi du 21 février 2022 a prévu la constitution d'un conseil de famille des pupilles de l'État en Polynésie, en oubliant d'ailleurs d'y faire siéger au titre des associations les familles adoptives, aucun enfant n'a encore acquis le statut de pupille de l'État. En effet, les Polynésiens n'abandonnent pas leurs enfants mais les confient, à des adoptants qui « entrent » dans leur famille. Dans ce contexte, il y a à ce jour de plus en plus de bébés ballottés d'une famille à une autre, faute de pouvoir être légalement confiés à des adoptants, ainsi que de jeunes parents qui arrivent dans les foyers de SDF avec leur bébé ou qui vivent dans la rue.
Représentante EFA : Nathalie Parent

- 21 et 22 juin : assemblée générale de l'**UNAF** à Pau. Participation à la table ronde sur la vie des mouvements sociaux sur la thématique de l'accompagnement. Représentant EFA : Sébastien Testa--Le Mintier
- 25 juin : rencontre en visio avec Julie Ravenne, conseillère justice en charge de la protection de l'enfance et de la lutte contre la maltraitance au cabinet de Sarah El Hairy, et Juliette Duboscq, chargée de mission Adoption et accueil familial, à la sous-direction de l'enfance et de la famille de la DGCS. Ont été présentés EFA, ERF, le service formation, les axes stratégiques récemment votés, et la recherche-action sur l'impact des pratiques illicites en adoption internationale sur le parcours de vie des familles adoptives. Représentantes EFA : Myriam Mony et Anne Royal
- 27 juin : séance plénière du **CNAOP**. Installation du nouveau Conseil dont les membres ont été nommés par les arrêtés du 06/06/2024, présidé par Pierre Delmas- Goyon, Conseiller honoraire près la Cour de cassation et membre du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé. Présentation des missions et travaux en cours du CNAOP, délégation de pouvoir et délégation de signature. Représentante EFA : Anne Royal

Juillet

- 3 juillet : rencontre en visio avec Juliette Duboscq, chargée de mission Adoption et accueil familial, sous-direction de l'enfance et de la famille à la DGCS. L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur plusieurs dossiers dont les suivants : - scolarité ; - décret sur l'agrément : Juliette Duboscq confirme que pour la **DGCS**, la préparation des candidats à l'agrément ne fait pas partie des dispositions réglementaires et qu'elle fera partie du référentiel sur l'agrément et du guide de l'adoptant qui vont être mis à jour ; - congé de représentation : le CNA doit prendre attache auprès du ministère du travail ; - frais de déplacement des membres des conseils de famille : la DGCS confirme que tous les frais relatifs au fonctionnement des CFPE seront gérés par les enveloppes des DEETS. Représentante EFA : Anne Royal
- 4 juillet : conseil d'administration exceptionnel du **GIP [France Enfance Protégée](#)** dont l'ordre du jour était la [nomination d'Anne Morvan-Paris à la direction générale du GIP](#). Représentante EFA : Myriam Mony
- 4 juillet : réunion de bureau du **CNA**. Restitution des groupes de travail sur les recommandations du rapport relatif aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France et débat sur certains points restant à préciser. Demande d'EFA d'être associée aux travaux sur la scolarité des enfants protégés : il existe bien un groupe de travail DGCS-DGSCO mais rien n'est engagé au niveau du CNPE. Le projet de réforme du pécule (allocation de rentrée scolaire) pour les enfants confiés qui permettrait aux pupilles de le percevoir est en attente. Représentante EFA : Anne Royal
- 10 juillet : conseil d'administration du **GIP France Enfance Protégée**. Mise en ligne du nouveau site internet de l'ONPE, centre national de ressources de France Enfance Protégée, prolongation du détachement du secrétaire général du CNPE et du CNA pour six mois, nouvelles nominations au CNAOP, constitution de la base de données des agréments des assistants familiaux et maternels, projet de relocalisation des services.

Les votes ont porté sur les projets de recherche du Conseil scientifique de l'ONPE, le budget rectificatif, l'adhésion au GIP de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. Représentante EFA : Anne Royal

30 août : groupe de travail du **CNA** sur les bonnes pratiques en matière de bilan médico-psycho-social (BMPS). Représentantes EFA : Anne Royal et Odile Baubin

Septembre

6, 12, 19 septembre : poursuite du groupe de travail du **CNA** du 30 août.. Représentantes EFA : Anne Royal, Odile Baubin, Nathalie Parent, Sandrine Dekens

13 septembre : réunion de bureau du **CNA**, point sur l'avis conjoint des conseils CNA & CNAOP sur les recommandations du rapport d'inspection. Représentante EFA : Sébastien Testa--Le Mintier

18 septembre : Conseil d'administration du GIP **France Enfance Protégée** Représentante EFA : Myriam Mony

Octobre

4 octobre : rencontre avec Yves Teyssier d'Orfeuill, chef de la **MAI** (visio) et Marion Dehais, chargée de mission pilotage opérateurs et partenariats, prise de contact. Interrogé sur la question que se posait son prédécesseur sur la suspension de l'AI, M. d'Orfeuill n'a pas de réponse ; pour lui le processus s'arrête de lui-même au vu du faible nombre d'adoptions internationales (au 31 août, 70 ont été réalisées). EFA pose la question du Vietnam qui pratique encore la politique du don pour les adoptants. Ce pays serait ouvert à la discussion et participe à un groupe de travail à la CLH. Concernant la recherche des origines, la MAI n'a pour le moment pas de retour sur l'action d'accompagnement en partenariat avec le SSI et dix pays. Représentantes EFA : Brigitte Meaume, Myriam Mony et Anne Royal

8 octobre : plénière du **CNAOP**. Validation de l'avis commun avec le CNA sur les recommandations du rapport de la mission interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. Point d'avancement et présentation au conseil des travaux menés dans le cadre de l'application du décret n° 2023-1426 du 30 décembre 2023 relatif à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne. Validation des documents élaborés pour la mise en œuvre de cette procédure par le secrétariat général. Prise en charge des demandes d'accès aux origines personnelles formulées par des demandeurs mineurs, qui sont de plus en plus nombreuses. Représentante EFA : Anne Royal

9 octobre : conseil d'administration de **France Enfance Protégée**. Représentante EFA : Myriam Mony

11 octobre : plénière du **CNA**. Présentation du programme [Pegase](#). Validation de l'avis commun avec le CNAOP sur les recommandations du rapport de la mission interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. Présentation du séminaire de recherches de l'ONPE « Adoptions : filiations, parentés, origines » qui se déroulera sur 4 séances. Rencontre avec Agnès Canayer, ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Interventions sur l'histoire des pupilles et présentation des données chiffrées sur les pupilles de l'État au 31 décembre 2022 (ONPE). Anne Royal d'EFA et Jean--Marie Muller de la FNADEAPE ont exposé le point de vue des représentants en conseils de famille. Représentante EFA : Anne Royal

17 octobre : **UNAF**, conférence des mouvements familiaux sur le thème « Le logement des familles, quels enjeux, quelles perspectives ? » Représentante EFA : Mathilde Rabut

Novembre

- 5 novembre : webinaire « Scolarité et protection de l'enfance ». Temps d'échange autour des enjeux liés à la scolarité des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avec un état des lieux des recherches sur le sujet, un partage d'expériences concrètes, ainsi qu'une réflexion sur l'accompagnement des enfants, le travail en équipe et les collaborations interprofessionnelles possibles et nécessaires. Le webinaire est visible [sur le site Protection de l'enfance Occitanie](#). Représentante EFA : Anne Royal
- 15 novembre : réunion de bureau du **CNA** en visio. Au programme : une note sur la pratique du Fa'a'amu en Polynésie Française, en cours d'élaboration ; étude [d'une note transmise par le Défenseur des droits](#) au CNA sur une situation individuelle qui aboutit à des recommandations concernant la consultation des antécédents judiciaires des candidats à l'adoption, l'information qui doit en être faite aux candidats, le suivi pendant le placement en vue d'adoption, le changement de prénom et le droit à l'identité de l'enfant placé en vue d'adoption ; un projet de réponse au Défenseur des droits qui doit être soumis aux membres du CNA ; le projet d'un groupe de travail sur l'évolution de l'accouchement dans le secret ; un point sur le groupe qui travaille sur le guide de bonnes pratiques destiné à enrichir le guide juridique de la DGCS en prenant en compte la partie psychologique, médico-sociale et éducative ; des questions diverses. Représentante EFA : Anne Royal
- 25 et 26 novembre : séminaire **AFA-CNAOP** sur le thème « Autour des origines, histoire de familles ... », dont une intervention de Sandrine Dekens, psychologue clinicienne, psychothérapeute, coordinatrice nationale d'Enfants en recherche de famille, intitulée « Recherche des origines : entre opportunité et risque ». Représentantes EFA : Myriam Mony, Brigitte Meaume, Catherine Poirson-Chevalier
- 30 novembre : [« Des racines et des adoptions », journée autour de l'adoption](#) organisée à l'occasion du mois des adopté(e)s par l'association **Racines coréennes**. Représentante EFA : Brigitte Meaume

Décembre

- 2 décembre : commission Outre-mer du **CNPE-CNA**. Point sur les 4èmes rencontres territoriales de la protection de l'enfance en outre-mer qui se sont déroulées en Guadeloupe les 19 et 20 novembre. Présentation du site Jeunesses d'Autres Mers. Projet d'une prochaine rencontre de la commission Outre-mer sur le thème de l'adoption. Représentante EFA : Anne Royal
- 6 décembre : [séminaire de recherche de l'ONPE sur le thème « Adoptions : filiations, parentés, origines »](#), séance 1, regards historiques et questions actuelles sur l'adoption. Voir le [replay](#). Représentante EFA : Anne Royal
- 11 décembre : CA et AG du GIP **France Enfance Protégée**. Représentante EFA : Myriam Mony
- 13 décembre : réunion plénière commune **CNPE-CNA**, dont le thème était : « Adolescents en protection de l'enfance, adolescents adoptés : quels besoins particuliers ? Quelles réponses ? », en présence de dix jeunes du collège des enfants du CNPE. Intervention sur le parrainage, point a été fait sur l'actualité des deux conseils. Représentante EFA : Anne Royal
- 16 décembre : Célébration des 100 ans du **SSI-France**. Moment de découverte ou de redécouverte des actions du SSI en faveur de la réunification des familles séparées par les frontières et d'échange avec des professionnels ayant traversé l'histoire de l'organisation en France. Représentantes EFA : Marie-Hélène Delorme, Myriam Mony, Brigitte Meaume

Annexe 4 - Interventions des équipes fédérales dans les associations départementales

Conférences

Février

- 5 février : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Émilie Lauvergeat et Aurélie Sabatier

Mars

- 10 mars : « La scolarité des enfants adoptés » Christine Judek, Janny Farrell, EFA62
- 10 mars : Présentation d'ERF et réflexions sur l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, Diana Furniss et Laurence Gendarme, référence ERF Île-de-France, EFA91
- 11 mars : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Miral et Christophe Marion
- 15 mars : « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », Odile Baubin et Karine Nivelais, EFA27
- 16 mars : « Ciel, mes enfants adoptent ! », Nathalie Parent, EFA41
- 26 mars : « La scolarité des enfants adoptés », Marie-Hélène Delorme et Christine Judek, EFA47

Avril

- 18 avril : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Sébastien Boucheron et Geneviève Grangeas

Mai

- 4 mai : « La santé de l'enfant adopté à la lumière de son histoire », Odile Baubin, EFA73
- 14 mai : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Karine Nivelais et Gaël Macé

Juin

- 4 juin : « La scolarité des enfants adoptés », Marie-Hélène Delorme et Christine Judek, EFA06 (visio)
- 8 juin : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Aurélie Sabatier et Cécile Poncet
- 20 juin : « Ciel mes enfants adoptent », Nathalie Parent, EFA78

Juillet

- 1er juillet : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Christelle Lagae et Émilie Lauvergeat

Septembre

- 20 septembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Christelle Lagae et Danièle Lagarde
- 28 septembre : « Ciel mes enfants adoptent », Nathalie Parent, EFA87
- 29 septembre : « Comment répondre aux questions de nos enfants ? » Janny Farrel et Anne Royal, EFA78

Octobre

- 5 octobre : « La santé des enfants adoptés », Odile Baubin, EFA91
- 5 octobre : « La scolarité des enfants adoptés », Marie-Hélène Delorme et Christine Judek, EFA44
- 9 octobre : « La question des origines et son impact sur la famille », intervention de Michel Warwrzyniak (ancien président de la FNEPE), animation Catherine Poirson-Chevalier et Myriam Mony, EFA75
- 15 octobre : « La scolarité des enfants adoptés », Marie-Hélène Delorme et Christine Judek, EFA72

- 17 octobre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Christophe Marion et Geneviève Miral
- 18 octobre : « Comment répondre aux questions de nos enfants ? » Janny Farrell et Anne Royal, EFA67

Novembre

- 14 novembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Sébastien Boucheron et Aurélie Sabatier
- 16 novembre : « Histoires de grands, histoires de parents... et si cela nous était conté », Karine Nivelais et Anne Perot, EFA59 et EFA62
- 17 novembre : « Les besoins spécifiques des enfants adoptés et le projet parental », Henriette Jagger et Sylvie Sire, EFA21
- 30 novembre : « Comment répondre aux questions de nos enfants ? », Janny Farrell, EFA37
- 30 novembre : « Quelles capacités parentales pour répondre aux besoins des enfants », table ronde avec Amandine Barre, Karine Nivelais et Adeline Vinay, EFA49

Décembre

- 2 décembre : « Qui sont les enfants adoptables en France ? », Geneviève Grangeas et Émilie Lauvergeat

Ateliers

Mars

- 16 mars : « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? », Odile Baubin et Karine Nivelais, EFA27 (prérequis : participation à la conférence de la veille)
- 23 mars : « S'adopter mutuellement », Françoise Toletti et Karine Nivelais, EFA86

Avril

- 13 avril : « **S'adopter mutuellement** », Sylvine Venetz et Karine Nivelais, EFA14

Juin

- 30 juin : atelier de parents « Devenir le gardien de l'harmonie familiale » (parcours Construire une relation de confiance avec son enfant), Françoise Toletti, EFA82

Novembre

- 16 novembre : « L'adoption d'un enfant grand », Karine Nivelais et Anne Perot, EFA59 et EFA62
- 17 novembre : atelier de parents « Renforcer les bases de la sécurité en famille » (parcours Construire une relation de confiance avec son enfant), Françoise Toletti, EFA42
- 17 novembre : « Les besoins spécifiques des enfants adoptés et le projet parental », Henriette Jagger et Sylvie Sire, EFA21

Annexe 5 - Interventions dans les médias

Juin	« Le rythme de l'adoption : temps et contretemps de l'adoption », Geneviève Miral et Françoise Toletti, <i>Enfance & Psy</i> n° 100, « Questions de temps »
Juillet	Podcast Les adultes de demain, « Adoption et parentalité adoptive », Geneviève Miral
Septembre	Entretien avec la Revue française de généalogie, Anne Royal et Myriam Mony Karine Nivelais, grand témoin de l'émission « Bienvenue chez vous » France Bleu Armorique
Octobre	Entretien avec Rosine Maiolo, journaliste juridique, pour un article sur l'accès aux origines des personnes nées sous secret pour le magazine Le Particulier (Anne Royal)
Novembre	« Recherche des origines, entre voies officielles et parallèles », <i>Revue française de généalogie</i> , n° 275, décembre 2024 -janvier 2025, p. 10-13, suite de l'entretien avec la journaliste Laetitia Delhon qui a eu lieu en septembre avec Anne Royal et Myriam Mony
Décembre	<i>Le Particulier</i> , « Accès à ses origines – Les démarches pour les enfants nés sous X ou par PMA avec donneur », n°1224, janvier 2025 , article publié à la suite d'un entretien avec Anne Royal, Rosine Maiolo, journaliste juridique

Table des matières

Le mot de la présidente	2
EFA, une fédération d'associations départementales	5
1. Des missions déployées sur l'ensemble du territoire.....	5
1. Des moyens pour les mener	6
1.1. <i>Les ressources humaines, salariées et bénévoles</i>	6
1.2. <i>Les ressources financières</i>	7
2. La vie du mouvement	8
Adoption	12
1. Accueil et accompagnement des candidats à l'adoption et des familles adoptives	12
2. La scolarité, une préoccupation des postulants et des adoptants.....	14
3. La santé des enfants adoptés	16
4. L'adoption internationale	16
5. Du côté des adoptés, la question des origines.....	18
6. Les aspects juridiques de l'adoption	19
Enfance délaissée	20
1. Enfants en recherche de famille (ERF).....	20
2. L'équipe Adoption nationale	23
EFA, un acteur qui compte	26
1. La participation aux instances et la communication institutionnelle.....	26
1.1. <i>La participation aux instances</i>	26
1.2. <i>La communication institutionnelle</i>	27
2. EFA, une association familiale	29
3. Les relations avec les acteurs de l'adoption.....	29
4. La communication en direction des adhérents, des professionnels et du grand public.....	30
EFA, organisme de formation	35
1. Le fonctionnement du Pôle Formation	35
1.1. <i>L'organisme de formation</i>	35
1.2. <i>Les évènements marquants</i>	36
2. Le bilan global.....	36
3. La formation externe.....	36
4. La formation interne.....	37
Sommaire des annexes	40
Annexe 1 - L'organisation des équipes fédérales au 31/12/2024	41
Annexe 2 - La ligne d'écoute nationale, bilan	42
Annexe 3 - Interventions et réunions institutionnelles	45
Annexe 4 - Interventions des équipes fédérales dans les associations départementales	51
Annexe 5 - Interventions dans les médias	53
Table des matières	54